

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965 ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 10

EDUCATION NATIONALE

Rapporteur 'spécial : M. Pierre MÉTAYER

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> légis.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 11, tomes I et II), 1108 (tomes I et II, annexe VI), 1126 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties) et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Comparé à celui de l'année 1964, le budget du Ministère de l'Éducation nationale pour 1965 se présente de la manière suivante (1) :

	1964	1965
Dépenses ordinaires.....	11.129.943.555	12.963.113.711
Dépenses en capital (crédits de paiement).....	2.595.500.000	2.730.000.000
<b>Total .....</b>	<b>13.725.443.555</b>	<b>15.693.113.711</b>
Dépenses en capital (autorisations de programme).	3.334.000.000	3.550.000.000

Il accuse donc une progression de 14,3 % d'une année sur l'autre, 16,4 % pour les dépenses de fonctionnement et 5,2 % pour les dépenses d'investissement. La progression des premières est double de la progression de l'ensemble des dépenses civiles ordinaires du budget. Par contre, celle des secondes est inférieure de quatre points au taux de croissance du total des dépenses civiles en capital (5,2 % contre 9,3 %). Il en est d'ailleurs de même en ce qui concerne les autorisations de programme (6,5 % au lieu de 8,6 %).

Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que l'Éducation nationale a échappé aux mesures d'austérité puisqu'en matière de constructions elle a été moins bien traitée que l'ensemble des départements ministériels.

Son budget représentera 17 % du budget de l'État tel qu'il est comptabilisé dans les documents officiels, 14,2 % si le budget comprend en outre les budgets annexes.

Les dépenses d'enseignement n'atteindront pas 4 % du produit national et viendront encore loin derrière les dépenses militaires (20,8 milliards de francs) : à notre connaissance, en Europe, il n'y a que l'Italie qui puisse se flatter de présenter un budget où les dépenses d'éducation dépassent les dépenses militaires.

(1) Compte non tenu d'un abattement de crédit de 5.000 F voté par l'Assemblée Nationale.

## I. — LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le supplément de crédit de 1.833 millions de francs comprend pour 70 % des mesures acquises (1.275 millions) et pour 30 % des mesures nouvelles (558 millions).

Les *mesures acquises* n'appellent pas d'observation puisque, pour l'essentiel, elles ne font que traduire l'extension en année pleine :

— soit des améliorations de rémunérations obtenues par la fonction publique au cours de l'année 1964 ;

— soit des créations d'emplois ou de bourses intervenues à partir du 15 septembre dernier seulement, puisque l'année scolaire ne coïncide pas avec l'année budgétaire.

Les *mesures nouvelles* représentent donc 5 % du budget primitif. Il est possible d'en faire une double classification.

### *Première classification.*

Les mesures nouvelles représentent l'effort consenti :

a) Pour accueillir, lors de la prochaine rentrée scolaire, un supplément d'effectifs scolaires et universitaires ;

b) Pour aménager les conditions de l'enseignement.

S'y ajoutent un certain nombre d'actions moins traditionnelles telles que l'aide à l'école privée, le développement de la recherche, le développement des activités du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports et divers transferts.

La comptabilité, en emplois et en crédits, s'établit, dans cette optique, de la manière suivante (tableau fourni par le Ministère) :

CATEGORIE DE MESURES	NOMBRE d'emplois.	CREDITS  (En milliers de francs.)
<b>I. — Evolution des effectifs scolaires :</b>		
a) Emplois et crédits de fonctionnement .....	22.494	150.523
b) Interventions publiques .....	»	33.998
Total .....	22.494	184.521
<b>II. — Amélioration des conditions de l'enseignement :</b>		
a) Création d'un service central de statistiques ..	18	653
b) Développement de l'enseignement audio-visuel ..	»	9.499
c) Application de la réforme de l'enseignement ..	20	4.888
d) Développement de l'enseignement pour inadap- tés .....	500	3.023
e) Développement de l'enseignement de l'éduca- tion physique .....	500	1.200
f) Augmentation des promotions d' « Ipsiens » ..	500	1.200
g) Nationalisation, étatisation d'établissements ..	1.495	13.628
h) Développement du ramassage .....	»	19.250
i) Augmentation des taux des bourses .....	»	4.495
Total .....	3.033	57.836
<b>III. — Autres mesures :</b>		
a) Ajustement des besoins de l'enseignement privé.	»	270.000
b) Développement de la promotion sociale .....	»	7.643
c) Développement de la recherche scientifique ..	»	22.840
d) Développement des activités « Jeunesse et Sports » .....	»	16.230
e) Prise en charge de l'enseignement dans les T. O. M. ....	126	5.706
f) Transferts à d'autres ministères .....	»	— 7.312
Total général .....	126	315.007
Total général .....	25.653	557.524

Par ordre d'importance décroissante, nous trouvons :

— le supplément *d'aide accordée à l'enseignement privé* qui, avec 270 millions de francs, absorbe, à lui seul, la moitié des mesures nouvelles ;

— les crédits nécessités par la *croissance des effectifs* qui en représentent le tiers ;

— et, pour quelque 10 %, les dotations affectées à *l'amélioration des conditions de l'enseignement* dont il ne faut pas s'exa-

gérer l'importance puisque les 57,8 millions qui y sont affectés ne représentent jamais que 0,50 % du budget de fonctionnement pour 1964.

S'agissant des effectifs, le budget de 1965 a été préparé sur les bases suivantes qui ne concernent que les établissements publics.

	ANNEE SCOLAIRE 1964-1965		ANNEE SCOLAIRE 1965-1966. — Prévisions.
	Prévisions établies lors du budget de 1964.	Chiffres provisoires à la rentrée.	
Ecoles maternelles et classes enfantines.....	1.396.000	1.409.000	1.428.000
Ecoles primaires élémentaires .....	4.893.000	4.744.000	
Lycées classiques, modernes et techniques.....	1.200.000	1.314.000	1.281.000
Collèges d'enseignement général.....	876.000	964.000	1.072.000
Collèges d'enseignement technique.....	294.000	274.000	341.000
Enseignement supérieur ...	322.000	357.000	367.000

Il est intéressant de comparer les prévisions budgétaires pour 1964 et la réalité de la rentrée de septembre dernier. On constate que le reflux des effectifs du primaire avait été sous-estimé et qu'un nombre plus grand que prévu d'élèves a glissé vers le second degré à la fin du cours moyen : d'où une grave sous-estimation des effectifs des lycées et C. E. G., l'erreur étant de l'ordre de près de 20 %. Même perturbation en ce qui concerne le supérieur, l'erreur étant moins grande, 11 %.

*C'est dire que les hypothèses pour 1965-1966 sont fausses dès le départ puisqu'il n'est pas pensable que la population des lycées diminue de 33.000 élèves et que celle des universités n'augmente que de 10.000 étudiants.*

*Encore une fois, les services auront visé trop bas et le tableau de répartition des mesures nouvelles demanderait à être corrigé, une large part des crédits et emplois de la rubrique II (amélioration des conditions de l'enseignement) étant absorbée par la rubrique I (évolution des effectifs).*

Quoi qu'il en soit, si l'on ajoute aux chiffres cités ci-dessus les effectifs des écoles normales et des grandes écoles, nous pouvons

penser qu'à la prochaine rentrée 9.200.000 élèves et étudiants prendront le chemin des établissements publics. Etant donné que 1.900.000 enfants se dirigeront vers les établissements privés, que l'enseignement agricole en comptera 20.000 environ, on peut en conclure que 23 Français sur cent seront scolarisés à l'automne de 1965.

Ils seraient encore plus nombreux si la capacité d'accueil des *écoles maternelles* ou des *collèges d'enseignement technique* était plus grande puisque leur accès est encore entouré de barrières : conditions d'âge dans les premières, sévérité des conditions d'admission dans les seconds. Il s'agit pourtant de secteurs que l'évolution économique devrait rendre prioritaires ; en effet, on ne cesse de nous répéter que l'expansion de la production bute sur le goulot d'étranglement de main-d'œuvre qualifiée — or les C. E. T. devraient être là pour la former — et l'on se préoccupe beaucoup de l'emploi féminin — encore faudrait-il confier les enfants en bas âge à l'école.

Enfin, il s'agit de chiffres globaux qui ne sauraient rendre compte des perturbations supplémentaires qu'apportent les migrations de population : il serait temps que rue de Grenelle, on planifie à plus long terme pour éviter les investissements inutiles et prévoir l'implantation des structures d'accueil.

#### *Deuxième classification.*

C'est la traditionnelle classification budgétaire, plus « lisible » pour suivre les débats.

Des 557 millions de mesures nouvelles, 217 concernent les moyens des services, 340 les interventions publiques.

#### **A. — Les moyens des services.**

Nous regrouperons les services en trois catégories :

- les services d'enseignement réunis dans les trois directions :
  - de l'enseignement supérieur,
  - de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation (1),
  - des personnels enseignants des établissements scolaires (1) de la coopération,

---

(1) Ces deux directions proviennent de l'éclatement de la Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires.

- les services chargés de la recherche : le C. N. R. S. et, pour partie, l'enseignement supérieur ;
- les services « logistiques » constitués par la Direction des services administratifs et sociaux, celle de l'équipement scolaire et universitaire et celle des bibliothèques.

### 1° L'ENSEIGNEMENT

#### a) Les créations d'emplois.

Sur les 25.653 emplois à créer en 1965 :

— 17.131 concernent le personnel enseignant et le personnel en formation ;

— 1.143 le personnel technique qui apporte sa collaboration aux professeurs,

— 1.490 le personnel de surveillance.

Les maîtres se répartissent dans les divers ordres d'enseignement de la manière suivante :

	EMPLOIS 1964.	CREATIONS d'emploi pour 1965.	VARIATIONS
I. — Enseignement maternel.....	27.110	950	+ 3,5 %
II. — Enseignement du premier degré	199.889	400	+ 0,2 %
III. — Ecoles normales .....	2.799	69	+ 2,5 %
IV. — Lycées classiques et modernes.	73.773	2.440	+ 3,3 %
V. — Collèges d'enseignement secondaire .....	20	295	»
VI. — Collèges d'enseignement général .....	38.802	4.000	+ 10,3 %
VII. — Lycées techniques .....	24.236	1.070	+ 4,4 %
VIII. — Enseignement technique supérieur .....	1.370	96	+ 7,0 %
IX. — Collèges d'enseignement technique .....	29.115	2.000	+ 6,9 %
X. — Enseignement supérieur .....	18.520	1.816	+ 9,8 %
XI. — Sports .....	11.081	1.200	+ 10,8 %
XII. — Personnel en formation.....	30.941	2.795	+ 9,0 %
Total .....	457.656	17.731	+ 3,8 %

Le nombre de postes créés représentera 3,8 % de l'effectif total des maîtres. Suit-il la progression des effectifs scolaires pour chaque ordre d'enseignement ?

La réponse est positive dans deux cas :

— *celui des écoles maternelles* (950 créations) *et des écoles ou classes spécialisées pour enfants inadaptés* (400 créations) : mais il s'agit là d'enseignements « rationnés » où les élèves ne sont acceptés que dans la mesure où il existe des classes et où il y a des maîtres. A noter, en outre, que chaque école maternelle compte 50 enfants, ce qui est excessif ;

— *celui des classes élémentaires* où la population scolaire reflue (200 suppressions), mais les migrations de population sont telles que des engorgements existent dans les quartiers neufs des zones industrielles. Une mesure a été prise pour aboutir à une meilleure répartition, la suppression d'écoles rurales comptant moins de 16 élèves : 2.600 environ sur un total de 10.244.

Cette mesure a soulevé de nombreuses protestations. La vie des petits villages se fait autour de l'école ; l'instituteur est souvent secrétaire de mairie et rend des services appréciables à la population isolée. Dans certaines régions, la faiblesse de l'effectif de l'école publique s'explique par la concurrence de l'école privée ; sa disparition posera une question de conscience pour les parents des élèves qui la fréquentaient. Dans tous les cas, la fermeture des écoles rurales posera des problèmes de ramassage scolaire, d'organisation de cantines et augmentera les charges des collectivités locales.

Les effets de cette mesure, même si elle était appliquée largement, ce que nous ne souhaitons pas, seront limités puisque les suppressions affectent des départements en voie de dépopulation et que les postes libérés seront mis à la disposition des inspecteurs d'académie pour leur propre circonscription du fait du recrutement départemental des instituteurs. Dans ces conditions, les départements déficitaires de la région parisienne et de l'Est n'en tireront aucun profit : on estime, en effet, à 200.000 par an le nombre des enfants « migrants », ce qui représente un besoin de 6.000 maîtres ; la situation risque de devenir tragique à la prochaine rentrée.



La réponse est négative pour tous les autres ordres d'enseignement ainsi qu'en témoignent les chiffres suivants :

	Croissance des effectifs (hypothèse budgétaire).	Créations d'emplois.
— C. E. G. ....	11,2 %	10,3 %
— C. E. T. ....	9,6 %	6,9 %
— Lycées modernes et classiques.....	4,4 %	3,3 %
— Lycées techniques.....	11,0 %	4,4 %
— Universités .....	13,6 %	9,8 %

C'est dire que les barrages qui ont été dressés pour limiter l'accès des établissements vont continuer à fonctionner. Les concours d'entrée deviennent de plus en plus difficiles : dans certains C. E. T., une moyenne de 12/20 — parfois 14/20 — est nécessaire pour en franchir les portes ; les lycées refoulent les anciens élèves des C. E. G., même lorsqu'ils sont titulaires du B. E. P. C. : le certificat qui sanctionne l'année propédeutique est devenu un véritable concours. *Sans le dire, le numerus clausus a été introduit dans l'enseignement pour pallier le manque de maîtres.*

D'autres procédures sont d'ailleurs utilisées au grand jour.

— *Les heures supplémentaires* : c'est ainsi que la mesure 02-1-44 prévoit la création de 1.555 heures de cours et conférences dans les universités, pour un montant de 942.920 F. En imposant ainsi un surcroît de travail aux professeurs et maîtres de conférence, on leur assure, sans doute, un appoint de rémunération, mais au détriment du temps qu'ils peuvent consacrer à la recherche. Dans les établissements du second degré, les classes souvent surchargées exigent un lourd travail des enseignants et le nombre des heures supplémentaires qui leur est imposé s'accroît d'année en année. C'est la valeur de l'enseignement qui s'en ressent.

— *L'enseignement audio-visuel* pour lequel d'importants crédits sont ouverts :

— Chapitre 36-01.

Mesure 01-1-18 : application de la dernière tranche du plan quadriennal.....	+	5.562.822 F.
Mesure 01-1-19 : information des familles sur les problèmes posés par l'orientation des jeunes.....	+	400.000 F.

Mesure 01-1-20 : radio - télé - enseignement au profit des jeunes du contingent et des adultes .....	+	1.036.000 F.
— Chapitre 37-11.		
Mesure 02-1-57 : radiotélévision universi- taire .....	+	2.500.000 F.
— Chapitres 31-32 et 36-33.		
Mesure 04-1-97 : promotion sociale.....	+	463.500 F.
		<hr/>
Total .....	+	9.962.322 F.

Un plan étalé de 1963 à 1967, dont la réalisation a été confiée à l'Institut pédagogique national, a été mis en place pour toucher trois nouvelles catégories de bénéficiaires :

— les élèves du premier cycle et notamment ceux des C.E.G. en ce qui concerne les matières fondamentales : latin, langues, mathématiques, sciences, français ;

— les professeurs des disciplines scientifiques pour leur information ;

— à titre expérimental, les appelés du contingent pour la préparation au certificat d'études et tous les Français qui le désirent pour l'apprentissage des langues vivantes. En 1964-1965, la durée des émissions de radio passera de 12 heures 30 à 16 heures 20, celle de télévision de 9 heures 30 à 12 heures 48.

De leur côté, certaines *universités* organisent des cours de propédeutique et, pour Paris, la préparation au certificat d'études pratiques d'anglais, suivis par quelque 2.000 étudiants qui sont dans l'impossibilité d'assister régulièrement au cours traditionnel.

Sans méconnaître l'intérêt d'un tel enseignement, il ne faut pas oublier :

— qu'il ne saurait intégralement se substituer au maître ;

— que tous les établissements ne sont pas équipés en matériel de réception : les C. E. G. le sont à 60 %, mais les lycées à 20 % seulement.

L'enseignement d'aujourd'hui devrait être plus individualisé qu'il ne le fut jamais, parce que l'école n'est plus la source unique des connaissances de l'élève : le cinéma, la radio, la télévision lui apportent des informations hétéroclites mal classées, difficilement

assimilables et qui doivent être contrôlées. La tâche de l'enseignant n'est plus seulement de donner des connaissances, mais de consolider ou de contredire l'apport extérieur souvent anarchique. La présence du maître au milieu des élèves est donc nécessaire.

On remarquera que l'enseignement radiodiffusé et télévisé concerne aussi bien les maîtres que les élèves. Là est la preuve que, sur le *plan qualitatif*, le recrutement laisse à désirer.

Une note d'information publiée par le Ministère à l'occasion de la rentrée de 1964 nous signale que dans le premier degré « le problème de la pénurie de maîtres a perdu, dans son ensemble, une bonne partie de son acuité ». On arrive à recruter des candidats, mais sont-ils les meilleurs ? Avant guerre, les écoles normales fournissaient l'essentiel des instituteurs, un apport extérieur fournissant l'appoint. Il semble que dans la région parisienne et certains départements du Nord et de l'Est la situation soit renversée et que l'on utilise beaucoup trop de personnel sans formation pédagogique préalable. Avant-guerre également, les instituteurs étaient choisis parmi l'élite des classes pauvres. Il est à craindre aujourd'hui que l'on se rabatte sur les « ratés de l'enseignement supérieur ».

Cette note nous indique également que, dans le second degré, le pourcentage des postes non pourvus par des titulaires par rapport aux postes créés est identique à celui de 1963, soit 24 %. Le déficit en titulaires est toujours aussi grave en mathématiques et lettres classiques, où le nombre des candidats accédant à la licence reste très insuffisant par rapport aux besoins (que dire alors des agrégés !). Un léger mieux est constaté en dessin industriel (40 % des postes non pourvus contre 45 % en 1963) — parce que l'on fait glisser les professeurs des C. E. T. vers les lycées techniques — ainsi qu'en sciences physiques (21 % des postes non pourvus par des titulaires au lieu de 24 %).

Le document signale enfin que la politique de « dotation pondérée » a permis de stopper l'appauvrissement en personnel titulaire de certaines académies (Reims est la plus défavorisée avec un déficit de 34 %); ajoutons qu'elle a eu ses revers à Paris puisqu'on a vu des professeurs — des femmes surtout — refuser leur titularisation pour ne pas aller en province et quitter l'enseignement public pour l'enseignement libre, où ils retrouvent pratiquement les rémunérations qu'ils auraient eues dans les cadres de l'Etat.

Plus qu'un long développement, un tableau des titres des professeurs de lycée pour les principales matières nous donnera un état de la situation pour l'année scolaire dernière.

	AGREGES	CERTIFIES	CHARGES d'enseignement.
Mathématiques .....	966	3.710	157
Sciences physiques.....	841	2.656	29
Philosophie .....	339	622	5
Lettres .....	2.373	7.395	210
Anglais .....	913	4.432	46

Comment dès lors améliorer le recrutement ?

— *En augmentant le recrutement normal :*

Soit par malthusianisme au niveau des écoles normales supérieures, soit par mauvais vouloir des pouvoirs publics au niveau des écoles normales primaires, l'Etat se prive des services de candidats encore très valables, quitte, dans le second cas, à diriger sur les départements déficitaires l'excédent traditionnel que l'on pourrait recruter au Sud de la Loire.

Le budget de 1965 est encore insuffisant à cet égard avec les chiffres suivants de créations d'emplois :

- 32 emplois d'élèves professeurs dans les écoles normales supérieures ;
- 1.263 emplois d'élèves professeurs dans les instituts de préparation à l'enseignement secondaire ;
- 1.500 emplois d'élèves maîtres seulement dans les écoles normales primaires.

Ce dernier chiffre est manifestement trop bas puisqu'il ne fera que porter de 8.500 à 9.000 des promotions où l'on va puiser non seulement les maîtres du primaire, mais encore ceux des C. E. G. et des C. E. T. Par ailleurs, c'est dans cette masse de base que l'on serait assuré de trouver les professeurs du second degré à condition de fournir aux meilleurs la possibilité de poursuivre leurs études : une nomination dans une ville de faculté serait à cet égard déterminante, quitte à bousculer les règles en usage.

D'autre part, alors que le manque de professeurs est grand au niveau des C. E. T., aucun poste d'élève maître n'est créé dans les écoles normales nationales d'apprentissage.

— *En améliorant les rémunérations :*

Nous ne nierons pas le fait que les élèves se recrutent dans les classes abondantes de l'après-guerre et les maîtres dans les classes creuses, mais il en est de même dans toutes les autres activités : dans la surenchère qui sévit sur le « marché » des cadres, l'Etat est toujours perdant, puisqu'il ne fait pas des offres suffisamment alléchantes, lié qu'il est par tout un réseau de grilles indiciaires et de problèmes de « parité » ainsi que par la nécessité où il se trouve de ne pas gonfler la dépense publique, dès l'instant où il se refuse à toucher à d'autres postes budgétaires.

En la matière, le budget de 1965 n'apportera rien et les améliorations ne proviendront que de mesures générales concernant l'ensemble des fonctionnaires.

Et pourtant, il s'agit d'un problème important puisque si les postes à l'étranger sont si facilement pourvus, ce n'est pas exclusivement par l'existence d'un esprit « missionnaire » ou le goût de l'aventure. Il y a actuellement 31.500 enseignants hors de nos frontières qui assurent, certes, la présence française dans ce qu'elle a de meilleur, mais qui manquent en métropole.

Dans le présent budget, nous trouverons :

— au titre de la *Direction de la Coopération* du ministère, 70 créations d'emplois pour les établissements d'enseignement français en Allemagne (il y en avait 584 pour 16.600 élèves) ;

— au titre de l'*enseignement supérieur* : 40 créations d'emplois de maître de conférence ou d'assistant, 40 créations d'emplois de moniteur et 155 « heures supplémentaires » pour les Républiques africaines et Madagascar. L'encadrement semble d'ailleurs plus fourni outre-mer qu'en métropole puisqu'à Dakar, pour 3.462 étudiants, on comptait 222 enseignants l'an dernier (91 en médecine pour 337 étudiants !) et qu'à Tananarive, les effectifs étaient respectivement de 2.184 et de 107. A titre de comparaison, un corps professoral de 15.122 membres encadre les 322.000 étudiants qui viennent de s'inscrire en métropole. Là on gaspille la matière grise, ici on la rationne.

b) *Le financement des réformes en cours.*

Il fait l'objet de quatre mesures :

1° *La réforme de 1959* a prolongé la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans. Les élèves qui n'ont pas les aptitudes suffisantes pour entrer dans le second degré termineront leurs études dans des *classes terminales* dont l'esprit sera tout à fait différent de celui des classes de fin d'études.

La préparation des maîtres s'effectuera dans des centres spéciaux. Quatre sont créés en 1965 : trois seront annexés aux Ecoles normales du Mans, de Bourg et de Douai, un quatrième est prévu à Neauphle-le-Vieux (coût : 890.554 F) ;

2° 295 *collèges d'enseignement secondaire* seront ouverts en 1965 (contre 20 l'an passé) pour lesquels il est prévu, outre des crédits de fonctionnement, un nombre équivalent d'emplois de principaux licenciés. Leur statut est en cours d'étude (coût : 6.436.301 F) ;

3° *L'enseignement de la technologie* sera étendu aux classes de quatrième et troisième (coût : 3.997.500 F) ;

4° Il sera ouvert un *Centre de préparation au professorat de travaux manuels éducatifs et d'enseignement ménager* qui ne nécessite présentement que la création d'un emploi.

L'innovation du budget dernier avait été l'inscription d'un crédit de 14 millions de francs pour financer la *fourniture par l'Etat de livres scolaires au niveau des classes de sixième et de cinquième*. La dotation est reconduite cette année. Etant donné que seul le principe avait été posé en 1964, il convient de signaler quelles modalités ont été retenues.

Le crédit a été calculé sur la base de 40 F par élève de lycée ou de C. E. S. En sont donc exclus les élèves des C. E. G. qui bénéficient parfois d'avantages analogues, le financement étant assuré par les communes, *mais pas toujours*. Les livres prêtés sont les manuels de français, latin, mathématiques, histoire, géographie et sciences naturelles (restent à la charge des familles les ouvrages dits « d'intérêt permanent », atlas, dictionnaires et lexiques). L'établissement achète les livres auprès des libraires qui doivent consentir un rabais d'au moins 10 % sur les prix du catalogue.

Un rapide calcul démontre qu'avec 40 francs et compte tenu d'une remise relativement faible, il est impossible d'acquérir six manuels. Certains lycées en ont acheté quatre et se proposent de compléter la collection grâce aux crédits de 1965.

c) *Les mesures d'ajustement.*

Parmi les masses les plus importantes, nous citerons :

1) Le relèvement des subventions de fonctionnement allouées aux *universités et observatoires* : 14.348.000 francs pour la Métropole (+ 9 % ; dotation 1964 : 152,5 millions) et 909.000 francs pour l'Outre-Mer (+ 4,5 %).

2) Le relèvement des dotations pour *frais* de déplacement, de stages et d'examen : 13.809.500 francs.

3) Le relèvement des crédits consacrés à la *promotion sociale* : comme ils sont dispersés dans plusieurs chapitres et s'agissant d'une des formes d'action importante du Ministère, nous avons cru devoir les rassembler en y incluant les bourses qui font partie du titre IV.

	1964	1965
— Enseignement supérieur .....	3.210.000	3.210.000
— Enseignement technique.....	19.812.000	24.092.000
— Institut pédagogique national....	510.000	693.500
— Bourses et secours d'études.....	2.500.000	2.500.000
	<hr/>	<hr/>
Total .....	26.032.000	30.495.500

La majoration se chiffre à 4.463.500 francs, ce qui représente un progrès de 17 % d'une année sur l'autre.

En 1964, le nombre des auditeurs des cours de promotion sociale s'est élevé à près de 300.000. Il s'agit donc d'un effort intéressant qui n'a toutefois pas encore atteint l'ampleur qu'il présente dans d'autres pays, les Etats-Unis par exemple.

d) *La prise en charge par l'Etat  
de dépenses mises à la charge des collectivités territoriales.*

1) Le programme de *nationalisation d'établissements municipaux* pour 1965 concernera 50 C. E. G. et 50 lycées : la mesure coûtera 2.147.667 F.

Rappelons que depuis 1961, 34 lycées et collèges municipaux ont été transformés en lycées d'Etat, 110 établissements ont été nationalisés et 60 internats municipaux ont été mis en régie d'Etat.

2) En 1965, seront pris en charge par l'Etat les enseignements du second degré des Territoires d'Outre-Mer suivants :

- Côte française des Somalis,
- Comores,
- Saint-Pierre et Miquelon,
- Nouvelles-Hébrides.

Il en coûtera 5.706.335 F.

Les établissements de la Polynésie ont déjà été pris en charge il y a deux ans.

## 2° LA RECHERCHE

Là encore, les crédits sont dispersés à travers plusieurs chapitres et il convient de les regrouper, en précisant qu'il s'agit de crédits de fonctionnement.

	1964	1965
	(En millions de francs.)	
— C. N. R. S. ....	339,12	377,15
— Enseignement supérieur .....	156,60	162,65
— Enseignement technique supérieur.....	2,99	»
— Office de la recherche scientifique et technique Outre-Mer .....	9,80	10,38
	<hr/>	<hr/>
Total .....	508,51	550,18

L'augmentation s'établit donc à 41,67 millions de francs à 8,3 %.

a) La subvention C. N. R. S. (chapitre 36-21) est majorée de 37.335.000 F, soit environ 11 % (dotation 1964 : 329.422.730 F). Le supplément permettra, en particulier, au titre des mesures nouvelles, de recruter :

- 245 chercheurs, ce qui portera l'effectif à 4.730 ;
- 280 techniciens, ce qui portera l'effectif à 6.348.

b) La subvention allouée à l'O. R. S. T. O. M. (chapitre 36-23) passera de 9.800.000 F à 10.380.000 F (+ 6 %).



c) La dotation pour *prime de recherche* (chapitre 36-22) passera de 33.349.324 F à 37.016.503 F (+ 11 %).

Les taux individuels, fixés de 1.800 F à 2.200 F l'an, suivant les catégories depuis 1960, ont été relevés dans le budget de 1964 : on ne connaît pas encore les nouveaux taux.

La prime est versée non seulement au personnel du C. N. R. S., mais encore aux membres de l'enseignement supérieur. Les premiers perçoivent en plus une « prime de participation à la recherche scientifique », qui est fixée en pourcentage du traitement budgétaire moyen (de 4 à 15 %) et qui est inscrite au budget du C. N. R. S.

d) Les crédits de recherche des universités et grands établissements seront majorés de 6.047.000 F dont :

— 1.317.500 F pour les laboratoires de physique et chimie nucléaire,

— 3.560.000 F pour les autres laboratoires des universités et facultés.

### 3° LES SERVICES « LOGISTIQUES »

#### a) *Les services administratifs.*

#### *L'Administration centrale.*

La structure de l'Administration centrale a fait, au cours des dernières années, l'objet de nouvelles réformes.

Le décret du 15 octobre 1963 a créé un *Secrétariat général* : placé sous l'autorité directe du Ministre, le Secrétaire général dirige et coordonne l'action de l'ensemble des directions et services ainsi que de l'inspection générale. Il a auprès de lui :

— *le Service du Budget et des Affaires générales* qui prépare le budget du Ministère et en suit l'exécution, élabore les études financières relatives à la préparation du Plan, discute avec les Ministères intéressés les textes à caractère statutaire ou indemnitaire ;

— *le Service du Plan scolaire et universitaire* qui établit notamment la carte scolaire et universitaire, assure les liaisons avec le Commissariat général au Plan et la Délégation générale

à l'aménagement du territoire et participe à ce titre à l'élaboration des plans de développement tant en matière d'enseignement qu'en matière de recherche ;

— le *Conseiller juridique* qui veille à la régularité juridique des textes préparés par les services et donne un avis sur les affaires contentieuses ;

— le *Service central des statistiques et de la conjoncture* ;

— le *Secrétariat administratif des services d'inspection générale* : à noter que les services d'inspection dépendent directement du Ministre, le rôle du Secrétaire général se bornant à la coordination de leurs activités.

Le découpage en directions et services de l'administration centrale a, en outre, été remanié par l'éclatement de l'ancienne Direction générale de l'organisation et des programmes scolaires en deux nouvelles directions :

— la *Direction générale de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation* subdivisée en trois services :

— le Service des études pédagogiques qui a pour mission, d'une part, d'organiser et de diriger de telles études, d'autre part, d'organiser les services d'orientation et de procéder aux études en matière de carte scolaire ;

— le Service des enseignements qui organise les études et pourvoit à la formation des maîtres (une nouveauté : la création d'une sous-direction de l'enfance inadaptée) ;

— le Service d'organisation et de gestion des établissements.

— la *Direction des personnels enseignants des établissements scolaires* qui regroupe les affaires relatives au recrutement et à la gestion des personnels en service ou détachés.

Par ailleurs, l'ancienne direction de l'administration générale, amputée des affaires financières, recevra les dépouilles des services médicaux et sociaux, eux-mêmes allégés par le transfert des services extérieurs chargés d'affaires médicales et sociales au département de la Santé publique : elle devient la *Direction des Services administratifs et sociaux*.

Sur le plan budgétaire, cette réforme se traduit par deux mesures :

— trois transformations d'emplois ;

— la première tranche de la mise en place du Service central de statistiques et de la conjoncture (34 créations d'emplois ; 653.055 francs de crédits).

Elle s'accompagne d'un renforcement des effectifs (151 créations d'emplois dont 39 pour le service de groupement des achats de matériel).

#### *Le personnel d'inspection.*

L'accroissement de l'effectif des maîtres nécessite des créations d'emploi de personnel d'inspection. 24 créations d'emplois figurent au budget de 1965 :

- 1 Inspecteur général de l'instruction publique ;
- 2 Inspecteurs principaux et 8 Inspecteurs départementaux de l'enseignement technique ;
- 18 Inspecteurs primaires ;
- 1 Inspecteur général et 35 Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports ;
- 2 Inspecteurs de l'orientation professionnelle.

Parallèlement il est créé une inspection générale de l'administration universitaire (cinq transformations d'emplois).

#### *Les services extérieurs.*

Les créations d'emplois suivantes sont prévues :

— au titre des universités.....	468
— au titre des établissements scolaires et des centres d'orientation .....	4.880
— au titre de l'Institut pédagogique national.....	113
— au titre du Bureau universitaire de statistiques.....	23

Il est créé, en outre, par transformation de 1.000 emplois, un corps d'ouvriers professionnels des établissements scolaires.

#### *b) Les bibliothèques.*

L'augmentation du nombre des étudiants, l'ouverture de nouvelles bibliothèques universitaires et de six bibliothèques centrales de prêts, l'allongement de la durée de l'ouverture de ces établissements et la création d'une Ecole nationale supérieure des bibliothèques nécessitent, au titre des mesures nouvelles, un supplément de crédits de 5.625.412 F dont près de la moitié est consacrée à des créations d'emplois ; au total : 300.

c) *Les services médicaux et sociaux.*

Les crédits de fonctionnement des services médicaux et sociaux figurent encore intégralement au budget de l'Education nationale, mais d'une manière provisoire.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, les attributions du Ministère relatives à la protection de la santé des élèves et des maîtres ont été dévolues au Département de la Santé publique et de la Population : le service de médecine scolaire s'insère donc dans les nouveaux services de l'action sanitaire et sociale de ce Ministère organisés par plusieurs décrets du 30 juillet 1964.

L'Education nationale conservera les recherches et études médico-sociales afférentes à l'organisation de la scolarité et aux conditions du travail scolaire et universitaire ainsi que la médecine préventive de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, sa représentation sera assurée dans les organes de coordination et de liaison interministérielle qui ont été prévus à l'échelon national et à l'échelon départemental.

## B. — Les interventions publiques.

Les mesures nouvelles en matière d'interventions publiques nécessitent l'ouverture de crédits supplémentaires pour un montant de 340.643.130 F, compte tenu de transferts s'élevant à 3.220.182 F.

Si l'on met à part les dotations de la Jeunesse et des Sports (13.640.000 F), l'essentiel du supplément va se répartir en quatre rubriques :

1° *L'aide à l'enseignement privé* (Chapitre 43-34) : 955,8 millions de francs contre 685,8 millions de francs en 1964, soit près de 40 %.

Les effectifs des élèves des établissements d'enseignement privé qui bénéficient de l'aide de l'Etat sont les suivants :

	1962-1963	1963-1964
1° Etablissements placés sous contrat d'association :		
— premier degré et C. C.....	17.507	21.224
— second degré .....	93.620	109.330
— enseignement technique .....	15.614	19.955
	<u>126.741</u>	<u>150.509</u>
2° Etablissements sous contrat simple :		
— premier degré et C. C.....	1.100.000	1.144.000
— second degré .....	120.000	120.000
— enseignement technique .....	50.000	70.000
	<u>1.270.000</u>	<u>1.334.000</u>

Le nombre des classes sous contrats s'établit comme suit au 1<sup>er</sup> septembre 1964 :

Contrats d'associations :	
— premier degré et C. C.....	147
— second degré .....	344
— enseignement technique .....	92
Total .....	<u>583</u>
Contrats simples :	
— premier degré et C. C.....	10.441
— second degré .....	509
— enseignement technique .....	176
Total .....	<u>11.126</u>

En ce qui concerne la rémunération des maîtres, signalons que suivant les principes qui ont été déterminés par la loi du 31 décembre 1959 et par le décret du 10 mars 1964 pris pour son application, les enseignants des établissements privés bénéficient des conditions similaires à celles des enseignants publics. A ce titre, les dépenses consécutives aux rémunérations des maîtres de l'enseignement privé subissent des augmentations correspondant, d'une part, aux modifications des indices de rémunération prévues en faveur de l'enseignement public et, d'autre part, de l'augmentation des traitements.

L'indice moyen de rémunération des corps de l'enseignement public se retrouve en moyenne en fin de carrière chez les enseignants privés de même catégorie. Cette différence qui résulte, notamment, des conditions de recrutement des maîtres de l'enseignement privé antérieures à la parution de la loi Debré a tendance à s'estomper.

2° *Le ramassage scolaire* (Chapitre 43-35) : 88,25 millions de francs contre 69 millions en 1964, soit + 27 %.

Les crédits prévus pour 1965 doivent permettre la couverture des besoins tels qu'ils sont connus à cette rentrée, mais dans l'hypothèse de la stabilité des tarifs spéciaux qui semble, nous dit-on, infirmée par les premiers comptes rendus financiers reçus.

Les statistiques de l'année scolaire 1962-1963 sont connues d'une manière précise :

a) Nombre de circuits :

— élémentaires .....	1.242
— secondaires .....	3.155
	<hr/>
	4.397

b) Nombre d'élèves :

— élémentaires .....	48.636
— secondaires .....	145.000

c) Coût moyen annuel (en subventions) :

— élémentaires .....	186 F.
— secondaires .....	241 F.

Celles de l'année scolaire 1963-1964 sont en cours d'élaboration. D'ores et déjà, on peut fixer à :

- 1.000 = le nombre des circuits nouveaux ;
- 50.000 = le nombre des élèves supplémentaires transportés, l'augmentation portant essentiellement sur le premier cycle.

Le pourcentage des services organisés par départements, communes et syndicats intercommunaux croît régulièrement, au détriment de ceux organisés par associations familiales : ces services sont ou très sporadiques ou localisés en deux ou trois départements.

Le coût moyen semble accuser une hausse d'environ 10 %, malgré les refus très fermes opposés à toute hausse de tarif de la part des entreprises.

Sur les services réguliers, 180.000 enfants devraient avoir perçu une subvention de transport.

Pour 1964-1965, il faut prévoir environ 310.000 enfants transportés par des services spéciaux et, pour les services réguliers, 230.000 élèves. Par ailleurs, la fermeture des classes à faible effectif n'a entraîné la création que d'une centaine de circuits. Pour le premier cycle, il y a peu de créations nouvelles, mais la presque totalité des services subit des aménagements de parcours et des allongements.

3° *Les bourses* (Chapitre 43-71) : 781,4 millions de francs contre 688,6 millions en 1964, soit + 13,4 %.

a) Dans l'*enseignement supérieur*, il y avait, au cours de l'année scolaire 1963-1964, 80.200 boursiers pour 360.000 étudiants (y compris les élèves des lycées inscrits à la préparation aux grandes écoles), ce qui représente un taux de 22,20 %. Le nombre des boursiers a passé à 86.700 à la rentrée dernière.

10.410 bourses nouvelles sont prévues pour 1965, la progression, 12 %, étant inférieure à celle du nombre des étudiants, 13,6 %. La mesure nécessite un crédit de 8.061.000 F.

Les taux de bourse seront majorés, d'où l'inscription d'une dotation de 2.935.000 F. Ils s'établissent présentement comme suit :

— échelle I .....	1.848 F.
— échelle II .....	2.310 F.
— échelle III .....	2.838 F.

Au total, la dotation passera de 180,8 millions à 214,5 millions.

b) Dans le *second degré*, il a été accordé 820.000 bourses à la rentrée de 1963 (pourcentage des boursiers : 31,5 %) et 860.000 à la rentrée de 1964.

Dans le présent budget :

- il est créé 65.000 bourses nouvelles (progression du nombre des bourses : 7,5 % — progression du nombre des élèves : 7,8 % ;
- 40.000 parts supplémentaires seront accordées.

Aucune modification de taux n'est prévue. Rappelons que le nombre moyen de parts est de 4 et que le taux de la part est de 117 F.

Au total, la dotation passera de 380,8 millions à 427,7 millions.

c) Dans les *collèges d'enseignement technique*, l'effectif de boursiers s'établissait à 176.000 en 1963 — soit 43,41 % de l'effectif — et à 177.490 en 1964.

Il sera augmenté de 13.445 unités en 1965, ce qui représente une progression de 7,5 %, nettement inférieure à celle des élèves de ces établissements, 9,6 %. La diminution du pourcentage du nombre des boursiers semble être une constante dans cet ordre d'enseignement qui recrute pourtant ses élèves dans les classes très modestes, puisqu'en 1962, il était de 64,65 %.

Le nombre moyen de parts est de 6 et le taux de la part de 117 F. Au total, la dotation passera de 118,4 millions de francs à 129,5 millions de francs.

Signalons enfin un crédit supplémentaire de 1 million de francs pour l'allocation de bourses aux enfants résidant à l'étranger pour la poursuite de leurs études en métropole (dotation initiale : 4,6 millions de francs).



## II. — LES DEPENSES EN CAPITAL

S'agissant du budget d'équipement de l'Education Nationale, deux remarques préliminaires s'imposent :

1° La présentation du « bleu » de 1965 n'est pas satisfaisante : les crédits sont présentés par grandes masses avec une ventilation par nature de travaux mais aucune opération n'est individualisée comme dans les budgets antérieurs, ce qui ne manquera pas de gêner nos collègues qui suivent les projets concernant leur département. Sans doute une liste impérative était-elle la source de retards dans l'engagement des crédits lorsque certains projets n'étaient pas prêts. Il n'en reste pas moins que l'absence de liste peut faciliter l'intervention d'ordre politique.

2° Les dotations telles qu'elles résultaient de l'adoption de la loi de finances ont été modifiées en cours d'année. Des annulations d'autorisations de programme ont été décidées par arrêté du 7 août pour un montant de 53,6 millions de francs sur les chapitres 56-10 (Universités) et 56-70 (Œuvres universitaires) parce qu'elles correspondaient à des opérations dont les dossiers n'étaient pas suffisamment prêts avant la fin de l'année pour permettre l'affectation des autorisations de programme correspondantes.

Le crédit ainsi annulé a été reporté par décret d'avances du 28 septembre 1964 au chapitre 66-31 (Enseignement élémentaire) pour permettre le financement de 685 classes dans les communes les plus touchées par l'afflux de population.

Enfin une annulation de 18 millions de francs sur les crédits du Secrétariat de la Jeunesse et des Sports.

3° Le plan de stabilisation a eu pour effet de bloquer, sur les crédits de 1963, une dotation de 380 millions de francs qui n'a pas été utilisée en 1964.

Ces modifications ne doivent pas intervenir pour comparer les budgets de 1964 et de 1965, afin de dégager les lignes de force de ce dernier. En revanche elles doivent être prises en compte lorsque nous tenterons d'apprécier l'état d'exécution du IV<sup>e</sup> Plan.

### A. — Les lignes de force du budget de 1965.

Elles apparaissent dans le tableau suivant où sont comparées par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement les *autorizations de programme* ouvertes en 1964 et 1965.

SERVICES	LOI de finances 1964.	PROJET 1965.	VARIATIONS
	(En millions de francs.)		
<i>Recherche.</i>			
— C. N. R. S. ....	109	99	— 9,2 %
— Universités .....	78	76	— 2,6 %
— Technique supérieur .....	10	5	— 50 %
	<b>197</b>	<b>180</b>	<b>— 9,4 %</b>
<i>Enseignement supérieur.</i>			
— Universités .....	465	490,7	+ 5,5 %
— Etudes médicales .....	100	83	— 17 %
— Grands établissements .....	15	12	— 20 %
— Œuvres universitaires .....	249,5	238,5	— 4,4 %
— Bibliothèques .....	78	73	— 6,4 %
— Technique supérieur .....	55	50,8	— 7,6 %
— Equipement sportif .....	10	54	+ 440 %
	<b>972,5</b>	<b>1.002</b>	<b>+ 3 %</b>
<i>Second degré.</i>			
— Lycées et C. E. T. ....	1.124,5	1.173	+ 4,3 %
— C. E. G. et C. E. S. ....	232,5	415	+ 78,5 %
— Classes démontables .....	30	37	+ 23,3 %
— Equipement sportif .....	120	142	+ 18,3 %
	<b>1.507</b>	<b>1.767</b>	<b>+ 17,3 %</b>
<i>Premier degré.</i>			
— Ecoles normales .....	13,7	15,5	+ 13,1 %
— Classes élémentaires et mater- nelles .....	354,6	325,5	— 8,2 %
— Enfance inadaptée .....	24,7	23	— 6,9 %
— Equipement sportif .....	40	32	— 20 %
	<b>433</b>	<b>396</b>	<b>— 8,5 %</b>
<i>Jeunesse et Sports (1) .....</i>	<b>151</b>	<b>151</b>	»
<i>Divers : Administration générale .....</i>			
Hygiène scolaire .....	73,5	54	— 26,5 %
Frais d'études .....			

(1) Les crédits de la Jeunesse et des Sports ont été ventilés en secteur scolaire et secteur extra-scolaire.

Nous avons déjà vu que le volume des autorisations de programme ne progresse cette année que de 6,5 % alors que pour l'ensemble des dépenses civiles en capital de l'Etat la moyenne s'établit à 8,6 %.

D'autre part, la dispersion autour de ce taux de 6,5 % est forte si l'on pousse l'analyse par rubriques de dépenses.

a) Nous aboutissons même à un taux négatif pour le *premier degré*, motif pris du fait qu'un effort important a été fait dans le passé et qu'il ne reste plus en ce domaine qu'à pallier les effets de l'urbanisation croissante de la population et à scolariser le maximum d'enfants dans les écoles maternelles.

On peut par contre s'étonner de la chute des programmes relatifs à l'enfance inadaptée puisqu'il s'agit, ainsi que nous l'avons déjà signalé, d'un enseignement encore trop « rationné » puisque de nombreux élèves retardés encombrant les classes normales sans en tirer profit.

On aurait également souhaité qu'un effort plus grand soit accompli en faveur des écoles normales.

b) Dans deux domaines, une fois de plus, le Gouvernement aura visé trop bas :

— en matière de *recherche*, les programmes sont inférieurs de 9,4 % à ceux de 1964 : or on ne sait que trop que le manque de laboratoires entrave la recherche fondamentale en France, et partant la recherche appliquée, que nous n'avons pas eu de prix Nobel scientifique depuis des décennies et que la ligne « propriété intellectuelle » de notre balance des paiements est chaque année plus déficitaire ;

— en matière d'*enseignement supérieur*, nous constatons une progression de seulement 3 % pour l'ensemble, alors que la première « classe » de la vague démographique de l'après-guerre a pris, dès l'an dernier, le chemin des facultés où elle va s'entasser dans des amphithéâtres insuffisants quand ce n'est pas dans des locaux de fortune. La majoration des dotations des Universités est de 5,5 %, ce qui est insuffisant. Il y a même une diminution en ce qui concerne les études médicales (— 17 %), les cités et restaurants universitaires (— 4,4 %) et les bibliothèques (— 6,4 %), ce qui est très grave.

c) Avec une progression de l'ensemble des dotations de 17,3 %, le *second degré* a été mieux traité, encore que pour les lycées

et les C. E. T. nous n'enregistrons qu'une majoration de 4,3 %. L'effort porte sur les C. E. G. et C. E. S. (+ 78,5 %) parce que l'on veut mettre rapidement en place la réforme. On fera en outre appel d'une manière trop importante à la solution de dépannage des classes démontables (+ 23,3 %).

En résumé, à l'intérieur d'une « enveloppe » dont le contenu a faiblement augmenté d'une année sur l'autre, une option a été prise en faveur de l'enseignement secondaire, donc au détriment des autres.

En ce qui concerne les *crédits de paiement*, nous prenons acte de l'écart qui sépare les promesses de la réalité. Si l'on se reporte au document vert — budget voté de 1964 —, on trouve, pour chaque chapitre un échéancier prévisible des paiements. Dans cet échéancier, le chiffre correspondant à l'année 1965 devrait se retrouver, à peu de chose près puisqu'il s'agit d'une prévision, dans le document bleu à rubrique « services votés ».

Or, nous constatons de très grands écarts et rarement positifs. Voici des exemples concernant des domaines vitaux.

	Budget voté échéancier année 1965.	« Bleu » Services votés.
	(En millions de F.)	
Chap. 56-10. — Universités .....	650	485
Chap. 56-30. — Etablissements d'enseignement élémentaire et écoles normales .....	25	7
Chap. 56-31. — Technique supérieur .....	28	20
Chap. 56-35. — Second degré. — Matériel .....	27,5	20
Chap. 56-70. — Œuvres universitaires .....	165	75
Chap. 66-21. — C. N. R. S. ....	108	50
Chap. 66-30. — Enfance inadaptée, écoles normales .....	40	4
Chap. 66-31. — Primaire .....	510	410
Chap. 66-33. — Second degré .....	418,2	381
Chap. 66-60. — Bibliothèques .....	6,7	2

L'expression « régularisation des dépenses » est donc un euphémisme qui signifie en réalité « étalement dans le temps ». En termes clairs, on repousse à plus tard l'ouverture effective de salles de classes, d'amphithéâtres, de laboratoires, de chambres dans les cités ou de places assises dans les restaurants universitaires, au nom de l'austérité.

Ce qui est vrai pour le budget d'une année l'est aussi pour celui du IV<sup>e</sup> Plan.

## B. — L'exécution du IV<sup>e</sup> Plan.

Nous avons rassemblé, dans le tableau qui va suivre :

- les propositions soumises aux instances du Plan par la Commission Le Gorgeu,
- les programmes retenus par le Plan,
- les moyens de financement budgétaires couvrant la période 1962-1964.

Ces moyens de paiement ont été calculés en francs courants et en francs 1961, les coefficients de conversion utilisés dans ce dernier cas étant ceux qui ont été retenus par le Ministère des Finances dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances

Une double réserve doit être émise au départ :

1) Les coefficients de conversion ne correspondent pas exactement à ce qu'on obtiendrait en utilisant l'indice du coût de la construction calculé par l'I. N. S. E. E. Or, les investissements de l'Education Nationale sont pour l'essentiel constitués par des bâtiments. Voici les chiffres :

Années.	Indices de correction utilisés par le Ministère des Finances.	Coût de la construction.
1961 .....	100	100
1962 .....	103,6	105,2
1963 .....	108,7	115,3
1964 .....	112,3	118,3 (premier semestre)
1965 (prévisions).....	114,4	

Si l'on utilisait la seconde série, on aurait en *moins* une différence d'environ 4,5 points en ce qui concerne le degré d'exécution du plan par rapport à ses prévisions.

2) Les dotations du plan ont été calculées en francs 1961. Par contre, l'évaluation des besoins par la Commission Le Gorgeu a été effectuée en francs 1960 : entre les deux années, l'indice du coût de la construction a enregistré une hausse de 1,7 %.

Si l'on veut donc apprécier dans quelle mesure ces besoins ont été réellement couverts, il faut faire subir au pourcentage situé au pied de l'avant-dernière colonne un abattement de  $4,5 + 1,7 = 6,2$  points.

(En millions.)

SERVICES	PROPOSITIONS de la commission Le Gorgeu.	PREVISIONS du IV <sup>e</sup> Plan.	AUTORISATIONS de programme accordées de 1962 à 1965.		POURCENTAGE DE REALISATION par rapport :	
			En francs courants.	En francs 1961.	Aux propositions Le Gorgeu.	Au Plan.
					A partir de francs constants.	
a) Recherche .....	735,20	735	680 »	618,30	84,1 %	84,1 %
b) Enseignement supérieur .....	4.054,34	3.421	3.250,20	2.943,70	72,6 %	86 %
dont :						
— universités .....	2.449,13	1.623	1.716,20	1.559,70	75,6 %	96,1 %
— études médicales .....		480	321,50	291,90		60,8 %
— technique supérieur .....	238,74	215	156,80	141,20	59,1 %	65,7 %
— œuvres .....	907,23	717	713,90	643,70	71 %	89,8 %
— bibliothèques .....	339,39	280	249 »	225,30	66,4 %	80,5 %
c) Second degré .....	6.632,92	5.525	5.613,55	5.087,40	76,7 %	92,1 %
dont :						
— lycées techniques et C. E. T.....	3.256,48	3.002	4.224 »	3.839,69	82,6 %	87,2 %
— lycées classiques et modernes.....	1.394,50	1.400				
— C. E. G. et C. E. S.....	1.525,44	753	919,55	824,60	54,1 %	109,5 %
d) Premier degré .....	2.438,02	1.600	1.780,85	1.624,40	66,6 %	101,5 %
dont :						
— écoles normales .....	120,48	60	27,20	24,70	20,5 %	41,2 %
— classes élémentaires et maternelles.	2.122,20	1.400	1.668,45	1.523,60	71,8 %	108,8 %
— enfance inadaptée .....	195,34	140	53,20	48 »	24,6 %	34,3 %
e) Jeunesse et sports.....	555 »	555	547 »	497,70	89,7 %	89,7 %
f) Divers (administration, hygiène scolaire, etc.).....	176,01	164	221,70	200,50	113,9 %	122,3 %
Total .....	14.591,49	12.000	12.093,30	10.972 »	75,2 %	91,60 %

Pour l'ensemble des opérations du Ministère, le Gouvernement estime que le Plan a été réalisé à 91,6 %. En utilisant les variations du coût de la construction, nous aboutissons à 87 %.

Les propositions Le Gorgeu auraient été couvertes à 75,2 %. En appliquant la double correction ci-dessus décrite, nous trouvons un peu moins de 70 %. Or il s'agissait de propositions minimales qui sous-estimaient même l'évolution de la population scolaire du fait de l'élévation du taux de scolarisation et du rapatriement des Européens d'Algérie.

La comparaison des effectifs prévus pour la rentrée de 1965 par le Plan et des effectifs qui seront probablement scolarisés en apporte la preuve.

	EFFECTIFS prévus par le Plan.	EFFECTIFS probables.	DIFFERENCE
Classes maternelles.....	1.237.500	1.454.000	+ 216.500
Enfance inadaptée.....	208.900	112.000	— 96.900
Classes élémentaires et terminales.....	4.537.000	4.846.000	+ 309.000
Second degré.....	2.412.000	2.388.000	— 24.000
Supérieur .....	367.300	409.800	+ 42.500
	8.762.700	9.209.800	+ 447.100

Il y avait, au départ, une erreur de plus de 5 %.

Poussons l'analyse de l'exécution du plan dans le détail.

Mis à part le secteur administratif du Ministère, deux catégories d'établissements auront été bien traitées, les *classes élémentaires* et les *écoles maternelles* et les *C. E. G* ; la sous-estimation initiale des besoins aura pour partie été rectifiée.

A l'opposé, deux secteurs, les *écoles normales* et les *classes pour enfants inadaptés*, auront été véritablement sacrifiés : les deux cinquièmes du programme dans le premier cas, le tiers dans le second auront été réalisés. Ni la formation des futurs maîtres, ni les plus déshérités des enfants n'ont trouvé de défenseurs auprès des dispensateurs de crédits.

Entre ces deux catégories nous trouvons :

- les lycées et C. E. T. (87,2 % d'après les chiffres officiels) ;
- les opérations du Supérieur (86 %) avec toutefois un retard important en ce qui concerne les bibliothèques (80,5 %) et un retard dramatique en ce qui concerne les études médicales (60,8 %). Notons en outre que la croissance des effectifs avait été sous-estimée de plus de 10 %, ce qui aggrave encore davantage la situation.
- la Recherche avec 84,1 % bien que le Plan avait, dans ce secteur prioritaire, retenu les chiffres mêmes de la Commission Le Gorgeu.

Ainsi, nous l'avons vu, tous les taux d'exécution doivent être revus pour tenir compte des hausses de prix et de l'accroissement imprévu des effectifs. Une troisième correction doit intervenir.

Nous avons, dans le tableau, additionné des autorisations de programme, c'est-à-dire des *projets*. Encore faut-il que ces autorisations soient engagées, puis couvertes par des crédits de paiement, lesquels doivent être consommés pour que, finalement, les projets deviennent des *réalisations*. Un délai, plus ou moins long, s'écoule, dont il faut tenir compte. Or les pratiques administratives d'une part, la lutte contre l'inflation d'autre part, auront eu pour effet de prolonger ce délai plus que de raison.



## CONCLUSION

La Commission des Finances du Sénat avait, l'année dernière, proposé le rejet pour insuffisance des crédits afférents à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et à l'enseignement technique.

Le Sénat avait suivi ses propositions et avait même adopté un amendement de M. Dailly visant pour les mêmes raisons la suppression des crédits de l'enseignement primaire.

Le Gouvernement n'a pas tenu compte de notre vote et a simplement demandé à l'Assemblée Nationale qui a répondu à son appel, le rétablissement de ses crédits initiaux.

Cette année, la Commission des Finances ne demandera pas au Sénat de renouveler son geste de l'an passé.

Elle ne considère pas, pour autant, que les propositions gouvernementales soient satisfaisantes.

Elle partage l'avis du rapporteur de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale, M. Jean-Marie Poirier, qui écrit : « *Par rapport aux objectifs, l'Education nationale a un budget de retard pour le personnel enseignant et deux pour les constructions.* »

Elle demande au Gouvernement d'accorder à l'Education Nationale une part plus importante encore de crédits dans le budget général et en particulier de prendre toutes les mesures nécessaires pour donner aux enfants de nos écoles, comme aux lycéens et aux étudiants un personnel qualifié qui maintiendra l'Université française donc notre pays au premier rang des grandes puissances.

## AUDITION DU MINISTRE ET OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Le Ministre de l'Education nationale a été entendu par votre Commission des Finances.

L'exposé de M. Fouchet a porté sur le budget, la dernière rentrée et la réforme de l'enseignement supérieur.

### 1° LE BUDGET

La progression des crédits est importante et d'autant plus remarquable qu'elle se situe dans un cadre d'austérité. Pour la première fois, la célèbre « règle du sixième » posée par Jules Ferry sera respectée !

Les causes d'augmentation sont les suivantes :

a) Reconduction en année pleine des crédits votés en 1964 pour 1.275 millions de francs ;

b) Evolution des effectifs (185 millions) : on attend 9.300.000 élèves ou étudiants à la rentrée de 1965 ;

c) Amélioration des conditions de l'enseignement (58 millions) : trois mesures particulièrement notables :

— le développement des moyens audio-visuels ;

— l'enseignement de la technologie en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> ;

— la création de 295 C. E. S. qui postule un supplément de crédits pour le ramassage scolaire et qui se traduit par un transfert de charges au bénéfice des collectivités locales ;

d) Ajustement aux besoins de l'enseignement privé (270 millions) : en 1965, la loi Debré sera intégralement appliquée ;

e) Inscription au budget d'équipement des dotations nécessaires pour parfaire le financement du IV<sup>e</sup> Plan dont, il faut le dire, les objectifs physiques ne seront pas intégralement réalisés.

## 2° LA RENTRÉE

Elle a été beaucoup moins difficile que l'an dernier.

Dans le primaire, elle a même été convenable grâce à l'effort des collectivités locales et dans le second degré on assiste à un desserrement des classes.

En ce qui concerne le supérieur, elle s'est bien passée surtout à Paris où l'on a pu offrir aux étudiants 15.000 places supplémentaires et tous les amphithéâtres demandés : construction de la Halle aux Cuirs en six mois, de la Faculté de Nanterre, aménagement du Grand-Palais.

Reste l'enseignement technique et notamment les C. E. T. où 17.000 élèves ont été refusés faute de place ; à ce propos M. Fouchet prend l'engagement de présenter 25.000 à 30.000 places supplémentaires à la prochaine rentrée (en même temps 12.000 chambres pour étudiants).

## 3° LA RÉFORME

Il y a eu auparavant des essais de réforme, des réformes superficielles, mais pas de réforme profonde qui tienne compte de l'évolution de la société.

Après la réorganisation en 1959 et 1963 de l'ensemble du premier cycle, nous allons aborder la réorganisation du second cycle et du supérieur.

— le second cycle sera aménagé par la suppression de l'examen probatoire à partir de 1965 et une redistribution des programmes. Entreront dans les facultés les élèves ayant obtenu la moyenne au baccalauréat.

— les propédeutiques qui, de classes d'initiation à l'enseignement supérieur sont devenues des barrages, seront supprimées dès 1966. La licence se préparera en deux ans (il n'y aurait plus de certificats) et permettra d'accéder à un emploi de professeur, le stage théorique du C. A. P. E. S. étant supprimé. Un deuxième cycle de deux ou trois ans plus spécialisé préparera à la maîtrise des classes du second cycle et un troisième cycle consacré à la recherche préparera au doctorat.

— après leurs études secondaires, les non-conceptuels seront dirigés vers des instituts d'études supérieures qui formeront les cadres moyens dont le pays a besoin (2.500 en France par an contre 12.000 en Allemagne alors que nous produisons 6.000 ingénieurs contre 5.000 Outre-Rhin).

Rien ne sera changé en ce qui concerne les grandes écoles.

\*  
\* \*

Après l'exposé du Ministre, votre Rapporteur lui a fait observer que la règle du sixième posée par Jules Ferry était dépassée puisqu'elle avait été dénoncée à une époque où la scolarité n'était obligatoire que jusqu'à douze ans alors qu'elle l'est désormais jusqu'à seize.

Par ailleurs :

— les prévisions d'effectifs telles qu'elles sont effectuées dans les documents budgétaires sous-estiment en général la poussée de scolarisation ;

— le nombre des classes maternelles à ouvrir en 1965 est nettement insuffisant ;

— les statistiques officielles concernant les élèves refusés dans les C. E. T. sont contestées ;

— rien n'apparaît dans le budget pour l'extension de la gratuité des livres aux C. E. G. : M. Fouchet répond que la dotation de cette année lui permettra d'étendre cette mesure dès octobre 1965 aux classes de VI<sup>e</sup>.

— les taux de la prime de recherche ne seront pas majorés ;

— l'effectif des boursiers croît moins vite que celui des élèves ou étudiants ;

— le IV<sup>e</sup> Plan ne sera exécuté en volume qu'à 85 % si l'on se réfère aux indices du prix de la construction pour convertir les francs courants en francs de 1961 et non 91,6 % comme cela ressort du tableau contenu dans le Rapport économique et financier ;

— un crédit d'équipement de 380 millions a été bloqué en septembre 1963 lors la mise en place du plan de stabilisation et n'a pas été débloqué en 1964 : le Ministre répond que ce crédit sera reporté en 1965, année où il espère pouvoir l'utiliser.

\*  
\* \*

Les observations formulées par nos collègues au cours du débat qui a suivi, peuvent se regrouper sous les rubriques suivantes :

1° *Le financement des constructions scolaires  
par les collectivités locales.*

M. le Professeur Portmann, MM. Maroselli, Bousch, Houdet ont mis l'accent sur la charge imposée aux collectivités locales.

La Caisse des dépôts et consignations ne fournit pas un concours suffisant et notamment en ce qui concerne *les inévitables dépassements* consécutifs aux retards de lancement des programmes. Les communes doivent se tourner vers d'autres prêteurs beaucoup plus exigeants.

De leur côté, les entrepreneurs, qui subissent la lenteur administrative en matière de règlements n'oublient pas d'incorporer dans leurs prix les agios qu'ils devront payer : tout se passe donc comme si l'Etat entretenait un secteur parasitaire.

On fait également un trop grand usage des classes mobiles qui ne sont subventionnées qu'à 50 %.

2° *La promotion de l'enseignement technique.*

MM. Paul Chevallier, Bousch constatent que la pénurie de bons ouvriers résulte du discrédit injuste qui frappe l'enseignement technique et le travail manuel en général. Il faut revaloriser le technique dans l'esprit des parents, faire un effort de propagande et fournir aux établissements les locaux et les matières premières dont ils ont besoin.

3° *La recherche.*

M. Coudé du Foresto, prenant acte du déficit « matière grise » que l'on constate dans notre balance des comptes, souhaiterait que les dotations de la recherche soient portées au niveau de nos besoins.

4° *Les problèmes locaux.*

MM. Bousch et Kistler, en tant que représentants de départements qui furent annexés et où l'usage de la langue française s'est perdu pendant des décennies, insistent pour que les écoles

maternelles soient multipliées en Alsace et en Moselle, car c'est là que commence l'apprentissage d'une langue. Ces écoles serviront d'ailleurs également aux enfants des ouvriers étrangers qui sont nombreux dans ces régions.

*M. Kistler* signale que la Faculté de pharmacie de Strasbourg manque de locaux et que les inspecteurs primaires sont surchargés de travail dans le Bas-Rhin.

*M. Maroselli* fait état de l'ouverture d'une classe à Melisey (Haute-Saône) effectuée à la demande des autorités académiques et qui demeure vide parce qu'on a décidé d'envoyer les enfants au C. E. G. de Lure.

*M. Marrane* estime que les locaux du lycée technique de Vitry sont suffisamment importants pour que l'établissement puisse accueillir un C. E. T.

*MM. Roubert et Raybaud* qui se félicitent de voir Nice promu au rang de rectorat souhaiteraient qu'un centre hospitalier universitaire y soit établi rapidement.

#### 5° Questions diverses.

M. le président Roubert évoque le scandale du baccalauréat pour juger un peu trop longue la détention des fraudeurs dont la faute n'est tout de même pas comparable à celles d'autres emprisonnés mieux traités. A sa question relative aux résultats donnés par l'emploi de militaires au titre d'enseignants, le ministère répond qu'ils ont été excellents.

Il fait également savoir à M. Armengaud que le crédit de bourses accordées aux jeunes Français résidant à l'étranger vient d'être augmenté en 1964 par une mesure de transfert.

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ses observations et compte tenu d'un amendement présenté par notre collègue M. Richard, amendement qui tend à rétablir un crédit de 5.000 F supprimé par l'Assemblée nationale (1), votre Commission des Finances vous propose l'adoption du budget de l'Education nationale pour 1965.

---

(1) Cf. Rapport sur le budget de la Jeunesse et des Sports (annexe n° 11).

# ANNEXES



## ANNEXE I

### LES EFFECTIFS SCOLAIRES

#### Evolution des effectifs scolarisés.

ENSEIGNEMENTS	1962-1963	1963-1964	1964-1965 (prévisions).
		(En milliers.)	
Classes maternelles et enfantines.....	1.310	1.359	1.409
Enseignement élémentaire :			
Classes élémentaires (jusqu'au CM 2) .....	4.166	4.137	4.122
Classes de fin d'études.....	724	567	520
Enseignement spécial .....	84	92	102
Total .....	4.974	4.816	4.744
Collèges d'enseignement général.....	711	874	964
Lycées :			
Enseignement classique et moderne.	892	(1) 1.017	(1) 1.070
Enseignement technique .....	221	(2) 209	(2) 244
Collèges d'enseignement technique :			
Temps plein .....	244	218	241
Temps réduit .....	28	29	33

(1) Dont 63.000 élèves en 1963-1964, 70.000 élèves en 1964-1965 et 75.000 élèves des C. E. T. incorporés à des lycées et des sections pratiques de lycées, préparant le C. A. P.

(2) La perturbation dans l'évolution des effectifs des lycées techniques provient, d'une part, des modifications intervenues dans l'organisation de l'enseignement technique (transformation en classes modernes des 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> techniques), d'autre part des changements opérés dans les méthodes d'enquête.



Répartition par âge des élèves des écoles maternelles et nombre des élèves refusés.

(Année 1962-1963.)

	1960	1959	1958	1957	1956	TOTAL
<i>Enseignement public.</i>						
Classes maternelles .....	53.776	220.136	338.288	366.010	1.983	982.193
Classes enfantines .....	7.453	36.518	76.294	74.234	2.799	197.298
Total .....	63.229	256.654	414.582	440.244	4.782	1.179.491
<i>Enseignement privé.</i>						
Classes maternelles .....	1.125	3.269	4.594	4.428	188	13.604
Classes enfantines .....	9.724	37.874	58.899	44.482	2.002	152.981
Total .....	10.849	41.143	63.493	48.910	2.190	166.585
Total général .....	74.078	297.797	478.075	489.154	6.972	1.346.076

Le Service central des Statistiques ne dispose d'aucune statistique relative au nombre d'élèves refusés dans les écoles maternelles.

\*  
\* \*

Nombre d'élèves par classe pendant l'année scolaire 1962-1963.

Les renseignements ne sont pas disponibles pour l'année 1963-1964 en ce qui concerne les lycées, les collèges d'enseignement général et les collèges d'enseignement technique.

	NOMBRE moyen national.	MOYENNE la plus élevée.	MOYENNE la moins élevée.
Classes maternelles et enfantines .....	40,8	Bouches-du-Rhône... 50,0	Lozère ..... 22,0
Classes élémentaires.....	28,5	Seine-et-Oise ..... 33,3	Lozère ..... 10,7

**Répartition des classes, d'après l'importance de leurs effectifs,  
dans les enseignements préscolaire, élémentaire et spéciaux (enseignement public).**

NOMBRE D'ELEVES	0 à 5.	6 à 10.	11 à 15.	16 à 20.	21 à 25.	26 à 30.	31 à 35.	36 à 40.	41 à 45.	46 à 50.	51 à 55.	56 à 60.	61 à 65.	+	TOTAL	
	Classes maternelles.....	>	2	10	83	436	1.340	2.922	4.931	5.390	4.316	2.124	1.114	501	527	23.696
Pourcentage .....	>	0,4			1,8	5,7	12,3	20,8	22,8	18,2	9,0	4,7	2,1	2,2	100,0	
Classes enfantines.....	1	11	81	281	624	921	1.114	1.056	812	555	320	182	103	94	6.155	
Pourcentage .....	0,2	1,3			4,6	10,1	15,0	18,1	17,2	13,2	9,0	5,2	2,9	1,7	1,5	100,0
Classes primaires :	Ecoles à une classe..	709	2.581	4.219	5.153	5.483	4.910	2.994	1.242	255	49	11	6	1	1	27.614
	Pourcentage .....	2,6	9,3	15,3	18,7	19,8	17,8	10,8	4,5	0,9	0,2	0,1				100,0
	Ecoles à plusieurs classes .....	15	304	2.459	9.707	22.773	39.465	42.308	21.642	3.932	466	91	27	7	3	143.199
	Pourcentage .....	0,0	0,2	1,7	6,8	15,9	27,6	29,5	15,1	2,8	0,3	0,1				100,0
Classes de perfectionnement..	8	157	1.967	1.670	117	51	40	5	1	1	1	>	>	2	4.020	
Pourcentage .....	0,2	3,9	48,9	41,6	2,9	1,3	1,0	0,1	0,1						100,0	
Classes de plein-air.....	15	56	207	287	288	166	83	44	23	17	10	3	>	7	1.206	
Pourcentage .....	1,2	4,6	17,2	23,8	23,9	13,8	6,9	3,6	1,9	1,4	0,8	0,3	>	0,6	100,0	
Total .....	748	3.111	8.943	17.181	29.721	46.853	49.461	28.920	10.413	5.404	2.557	1.332	612	634	205.890	
Pourcentage .....	0,4	1,5	4,3	8,4	14,4	22,8	24,0	14,0	5,1	2,6	1,2	0,7	0,3	0,3	100,0	

**Nombre moyen d'élèves par maître.**

(Année 1963-1964. — Enseignement public.)

ETABLISSEMENTS	NOMBRE moyen national.	NOMBRE MOYEN départemental le plus élevé.	NOMBRE MOYEN départemental le plus faible.
Classes maternelles et enfantines (enseigne- ment préscolaire) (1).	40,8	Bouches-du-Rhône .. 50,0	Lozère ..... 22,0
		Seine-et-Oise ..... 49,5	Haute-Loire ..... 24,8
Classes primaires élémen- taires (1).	28,5	Seine-et-Oise ..... 33,3	Lozère ..... 10,7
		Rhône ..... 33,0	Haute-Loire ..... 17,4
			Hautes-Alpes ..... 17,6
Collèges d'enseignement général.	23,6	Seine ..... 29,4	Basses-Alpes ..... 15,4
		Landes ..... 27,7	Lozère ..... 15,8
Lycées classiques mo- dernes et techniques (2).	19,4	Gers ..... 23,1	Hautes-Pyrénées ... 16,7
		Corse ..... 22,5	Oise ..... )
		Hautes-Alpes ..... 22,4	Haute-Savoie ..... )
Collèges d'enseignement technique.	16,2	Meuse ..... 21,4	Ardèche ..... 13,4
		Allier ..... 21,1	Basses-Alpes ..... )
			Vienne ..... )

(1) Pour l'enseignement préscolaire et primaire élémentaire, le nombre d'élèves par maître et le nombre d'élèves par classe se confondent, puisqu'il y a un maître par classe.

(2) Nous donnons les renseignements pour l'ensemble des lycées classiques modernes et techniques; en effet, l'enseignement tend de plus en plus à devenir polyvalent dans la plupart de ces établissements, soit que les maîtres de l'enseignement classique et moderne enseignent, pour les disciplines générales, dans l'enseignement technique; soit que, d'autre part, jusqu'en classe de 3<sup>e</sup>, l'enseignement est général et devient spécialisé à partir de la 2<sup>e</sup>.

**Répartition des divisions selon leur dimension dans les établissements du second degré.**  
(Année 1962-1963. — Enseignement public.)

DIVISIONS	0 à 5 élèves.	6 à 10 élèves.	11 à 15 élèves.	16 à 20 élèves.	21 à 25 élèves.	26 à 30 élèves.	31 à 35 élèves.	36 à 40 élèves.	41 à 45 élèves.	46 à 50 élèves.	Au-delà de 50.	TOTAUX
Lycées classiques, modernes et techniques.	55	336	855	1.933	4.223	7.264	10.090	8.352	2.429	468	152	36.157
Collèges d'enseignement général .....	64	279	851	2.136	5.583	6.785	5.866	3.221	641	64	12	25.502

Collèges d'enseignement technique : 9.203 divisions pour 252.174 élèves.

N. B. — Le renseignement est donné pour l'ensemble des lycées classiques, modernes et techniques, puisque nous n'avons plus qu'une enquête pour cette catégorie d'établissements.

\*  
\* \*

**Nombre d'élèves sortant des troisièmes des C. E. G. refusés en seconde moderne et parmi eux nombre d'élèves ayant le B. E. P. C.**

Dans l'état actuel des informations statistiques, il n'est pas possible de répondre directement à cette question. Cependant, il paraît intéressant de communiquer à la Commission les renseignements suivants :

1. — La statistique de l'examen du B. E. P. C. pour l'année 1963 donne les résultats suivants :

Sur 119.776 élèves des classes de troisième et troisième spéciale des C. E. G. en 1962-1963 :

103.331 candidats se sont présentés au B. E. P. C. Notons à ce sujet que nombre d'élèves des classes de troisième spéciale préparant les concours administratifs ou l'entrée à l'Ecole normale ont déjà le B. E. P. C. ;

82.472 candidats ont été admis, soit 79,8 % des candidats présentés ;

20.859 ont été refusés.

2. — La plupart des élèves des classes de troisième se présentent au B. E. P. C., mais la possession de ce diplôme n'est pas une condition exigée pour l'accès en classe de seconde. C'est pourquoi nous ne pouvons donner de renseignements concernant les orientations prises par les titulaires du B. E. P. C. Par contre, les enquêtes relatives à l'origine scolaire des élèves permettent de montrer les orientations prises par les élèves des classes de troisième de C. E. G.

Ainsi en 1961-1962, les classes de troisième des C. E. G. comptaient 100.059 élèves.

En 1962-1963 :

27.180 sont dans les enseignements classiques et modernes des lycées ;

13.450 dans les enseignements techniques des lycées ;

2.600 dans les collèges d'enseignement technique ;

4.380 dans les écoles normales ;

3.500 dans un établissement privé ;

2.650 dans un établissement agricole,

les autres sont entrés au travail ou restent dans leur famille.

## ANNEXE II

### PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

#### Statistique du personnel enseignant.

#### Enseignement public (1).

	1961-1962	1962-1963	1963-1964
<i>Enseignements préscolaire et élémentaire (2).</i>			
— titulaires .....	186.098	194.963	197.658
— remplaçants .....	18.450	15.195	12.781
— suppléants .....	184	285	336
<i>Collèges d'enseignement général (2).</i>			
— titulaires .....	24.047	28.813	35.556
— remplaçants .....	1.116	1.340	1.538
— suppléants .....	8	17	52
<i>Lycées classiques et modernes.</i>			
— titulaires .....	29.245	32.308	34.802
— auxiliaires .....	7.169	9.120	11.230
— contractuels .....	414	526	630
<i>Lycées techniques.</i>			
— titulaires .....	9.280	8.880	9.424
— auxiliaires .....	2.724	2.965	3.732
— contractuels .....	133	109	174
<i>Collèges d'enseignement technique.</i>			
— titulaires .....	10.540	11.738	12.415
— auxiliaires .....	4.202	4.096	5.026
— contractuels .....	>	187	245
<i>Enseignement supérieur.</i>			
— professeurs maîtres de conférences.....	3.996	4.439	4.903
— maîtres assistants, assistants.....	6.404	7.897	10.195
	10.400	12.336	15.098

(1) Les statistiques relatives à l'année 1964-1965 ne sont pas disponibles.  
(2) Il s'agit du personnel en fonction sur des postes régulièrement créés.

**Enseignement primaire.**

a) *Nombre de titulaires et de stagiaires :*

	1962-1963	1963-1964	1964-1965
	—	—	—
Titulaires .....	213.578	223.020	233.214
Stagiaires .....	16.120	13.437	(1)

b) *Nombre de normaliens sortants :*

1962-1963	1963-1964	1964-1965
—	—	—
6.227	6.396	6.549

En raison de la gestion à caractère déconcentré de ces personnels, leur répartition entre les C. E. G. et le premier degré ne peut être précisée.

c) *Effectifs des suppléants (remplaçants et suppléants) :*

1962-1963	1963-1964	1964-1965
—	—	—
28.716	28.432	(1)

\*  
\* \*

---

(1) Leur nombre ne pourra être précisé qu'après exploitation des résultats de l'enquête statistique effectuée dans le courant du dernier trimestre de 1964.

Ecoles maternelles, élémentaires et collèges d'enseignement général.

(Répartition selon les diplômes du personnel remplaçant. — Situation au 31 décembre 1963.)

DIPLOMES ACADEMIES	B. S. ou baccalauréat complet.		B. S. C. complet.		B. E. et 1 <sup>re</sup> partie du B. S. C.		1 <sup>re</sup> PARTIE du bac. et 1 <sup>re</sup> partie du B. S. C.		B. E.		1 <sup>re</sup> PARTIE du baccalauréat.		TOTAL		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H + F
Aix .....	240	1.170	1	»	»	»	»	»	»	2	»	»	241	1.172	1.413
Besançon .....	107	354	»	1	4	12	7	18	2	7	5	12	125	404	529
Bordeaux .....	182	820	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	182	820	1.002
Caen .....	363	1.346	36	124	33	221	67	151	15	113	45	99	559	2.054	2.613
Clermont .....	143	548	»	3	»	»	1	2	»	1	3	3	147	557	704
Dijon .....	113	565	3	10	1	7	8	19	1	15	5	14	131	630	761
Grenoble .....	157	771	»	6	»	2	»	2	»	»	»	1	157	782	939
Lille .....	601	1.316	29	58	79	363	112	254	38	177	203	255	1.062	2.423	3.485
Lyon .....	126	800	44	7	3	1	»	1	»	»	»	»	133	809	942
Montpellier .....	120	473	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	120	476	596
Nancy .....	204	628	9	25	5	25	12	35	7	50	37	83	274	846	1.120
Nantès .....	145	538	3	10	4	24	12	27	1	2	5	6	170	607	777
Orléans .....	207	794	3	28	4	47	14	27	3	15	4	15	235	926	1.161
Paris .....	1.017	3.339	67	309	24	38	29	40	16	42	32	65	1.185	3.833	5.018
Poitiers .....	176	692	2	4	1	12	»	5	»	5	1	1	180	719	899
Reims .....	248	726	25	84	11	107	53	112	26	91	87	132	450	1.252	1.702
Rennes .....	195	611	»	7	1	3	4	17	2	»	1	4	203	642	845
Strasbourg .....	347	683	7	6	»	8	7	11	1	8	23	73	385	789	1.174
Toulouse .....	194	725	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	194	725	919
France entière ...	4.885	16.899	189	685	170	870	326	721	112	528	451	763	6.133	20.466	26.599
D. O. M. ....	137	215	11	14	32	96	3	4	289	822	10	11	482	1.162	1.644

**Personnel enseignant des lycées classiques, modernes et techniques.**  
(Répartition par discipline. — Enseignement général et technique théorique.)

Année 1963-1964.

DISCIPLINES	TITULAIRES						MAITRES RECTORAUX								TOTAL GÉNÉRAL		
	Agrévés et assimilés.		Certifiés.		Ch. d'enseig.		Adjointes d'ens <sup>t</sup> .		Instituteurs.		Contractuels.		Maîtres auxiliaires		H.	F.	H. + F.
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.					
Mathématiques .....	491	475	1.977	1.723	87	70	52	57	780	513	275	97	734	765	4.396	3.700	8.096
Physique Chimie.....	440	394	1.258	1.324	22	7	19	25	89	36	121	47	459	353	2.408	2.186	4.594
Professeurs attachés au labo- ratoire .....	6	1	35	39	»	»	»	3	»	»	4	3	14	18	59	64	123
Sciences Naturelles.....	267	390	499	1.345	21	21	52	166	41	36	10	9	139	376	1.029	2.343	3.372
Sciences et Arts Ménagers..	»	»	1	35	»	8	»	»	»	7	»	»	4	11	5	61	66
<b>Total des Scientifiques.</b>	<b>1.204</b>	<b>1.260</b>	<b>3.770</b>	<b>4.466</b>	<b>130</b>	<b>106</b>	<b>123</b>	<b>251</b>	<b>910</b>	<b>592</b>	<b>410</b>	<b>156</b>	<b>1.350</b>	<b>1.523</b>	<b>7.897</b>	<b>8.354</b>	<b>16.251</b>
Philosophie .....	193	146	383	239	1	4	14	16	4	2	6	1	43	37	644	445	1.089
Histoire et Géographie.....	564	572	1.795	1.833	21	34	71	130	70	96	21	7	296	504	2.838	3.176	6.014
Lettres .....	1.093	1.280	2.880	4.515	98	112	62	214	335	447	48	47	469	1.337	4.985	7.952	12.937
Allemand .....	259	206	939	854	5	5	35	84	29	21	12	5	135	265	1.414	1.440	2.854
Anglais .....	403	510	1.609	2.823	12	34	40	223	29	88	10	16	174	664	2.277	4.358	6.635
Espagnol .....	110	188	317	561	1	16	27	71	»	9	1	»	58	168	514	1.013	1.527
Italien .....	68	97	96	215	1	5	5	36	1	4	»	1	8	47	179	405	584
Russe .....	32	30	28	35	»	2	1	6	»	»	1	»	9	21	71	94	165
Autres langues.....	1	1	10	3	»	1	»	1	»	»	»	»	»	2	11	8	19
<b>Total des Littéraires...</b>	<b>2.723</b>	<b>3.030</b>	<b>8.057</b>	<b>11.078</b>	<b>139</b>	<b>213</b>	<b>255</b>	<b>781</b>	<b>468</b>	<b>667</b>	<b>99</b>	<b>77</b>	<b>1.192</b>	<b>3.045</b>	<b>12.933</b>	<b>18.891</b>	<b>31.824</b>
Dessin industriel.....	7	»	742	6	44	1	4	»	18	1	46	»	354	5	1.215	13	1.228
Dessin d'Art.....	12	2	532	505	100	116	1	3	17	11	1	»	258	347	921	984	1.905
Commerce .....	»	»	414	497	6	14	»	4	3	11	4	1	156	410	583	937	1.520
Education musicale.....	2	4	157	439	43	139	»	»	7	4	1	2	53	113	263	701	964
Professeur technique de spé- cialité .....	5	»	171	30	10	5	2	2	5	»	6	»	37	35	236	72	308
Travaux manuels éducatifs..	»	2	11	145	60	276	1	»	14	19	1	»	136	358	223	800	1.023
<b>Total des Disciplines Artistiques ou Spé- ciales .....</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>2.027</b>	<b>1.622</b>	<b>263</b>	<b>551</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>64</b>	<b>46</b>	<b>59</b>	<b>3</b>	<b>994</b>	<b>1.268</b>	<b>3.441</b>	<b>3.507</b>	<b>6.948</b>
<b>Total général...</b>	<b>3.953</b>	<b>4.298</b>	<b>13.854</b>	<b>17.166</b>	<b>532</b>	<b>870</b>	<b>386</b>	<b>1.041</b>	<b>1.442</b>	<b>1.305</b>	<b>568</b>	<b>236</b>	<b>3.536</b>	<b>5.836</b>	<b>24.271</b>	<b>30.752</b>	<b>55.023</b>



**Emplois non occupés par des titulaires dans les établissements du second degré.**

- Lycées classiques, modernes et techniques.
- Ecoles normales.
- Collèges d'enseignement technique.

Année 1964-1965.

DISCIPLINES	EMPLOIS non occupés par des titulaires.	POURCENTAGE de ces vacances.
Philosophie .....	147	10 %
Lettres .....	2.285	19 %
Histoire-géographie .....	748	13 %
Lettres-histoire .....	681	28 %
Anglais .....	1.011	14 %
Allemand .....	452	15 %
Espagnol .....	170	11 %
Italien .....	38	7 %
Russe .....	22	13 %
Mathématiques .....	3.526	39 %
Physique .....	805	21 %
Sciences naturelles .....	444	13 %
Sciences (L. T.).....	433	26 %
Dessin d'art .....	425	22 %
Education musicale .....	25	2,5 %
Travaux manuels éducatifs.....	512	45 %
Sciences et techniques économiques (L. T.).....	633	35 %
Dessin industriel (L. T.).....	624	40 %
Professeurs techniques spécialisés (L. T.).....	164	48 %
Chefs de travaux (L. T.).....	44	15 %
P. T. A. (L. T.).....	1.685	29 %
P. E. G. (C. E. T.).....	1.641	30 %
P. E. T. T. (C. E. T.).....	1.220	31 %
P. E. T. chefs de travaux (C. E. T.).....	126	22 %
P. T. A. chefs atelier (C. E. T.).....	2.778	26 %
Ensemble des disciplines dites d'enseignement général .....	13.365	22 %
Ensemble des disciplines techniques des lycées techniques .....	3.150	32 %
Ensemble des disciplines techniques des C. E. T....	4.124	27 %
Sur l'ensemble des emplois autorisés.....	20.639	24 %

**Personnel enseignant des lycées classiques, modernes et techniques.**

(Répartition par discipline. — Enseignement pratique.)

Année 1962-1963.

DISCIPLINES	TITULAIRES et stagiaires.		MAITRES rectoraux.		TOTAL		TOTAL
	H	F	H	F	H	F	H + F
Ateliers .....	2.623	317	1.118	53	3.741	370	4.111
Commerce .....	22	365	7	154	29	519	548
Enseignement social.....	»	34	»	7	»	41	41
Enseignement ménager.....	»	158	»	61	»	219	219
Enseignement hôtelier.....	33	1	16	»	49	1	50
<b>Total .....</b>	<b>2.678</b>	<b>875</b>	<b>1.141</b>	<b>275</b>	<b>3.819</b>	<b>1.150</b>	<b>4.969</b>

La mesure 04-1-82 prévoit la création de 4.000 emplois dans les C. E. G. pour une augmentation d'effectifs de 108.000, soit 1 emploi pour 27 élèves nouveaux alors que la moyenne d'élèves par professeur est de 18 dans les lycées et de 23 dans les C. E. G. Comment s'explique cette aggravation ?

La norme d'enseignement retenue par le Ministère pour les collèges d'enseignement général est de 1 enseignant pour 25 élèves.

Compte tenu des créations prévues au budget de 1965 ce taux d'encadrement sera respecté dans les collèges d'enseignement général à la rentrée d'octobre 1965.

(Votre Rapporteur fait observer qu'en mesures nouvelles, le nombre moyen d'élèves par classe s'établit à  $108.000 = 40.000 = 27$ .)

\*  
\* \*

**Nombre d'heures supplémentaires faites par les professeurs titulaires certifiés et agrégés dans les établissements de second degré.**

1° Cycle d'observation et lycées classiques et modernes :

3 1/2 heures-année par maître, en moyenne.

2° Collèges d'enseignement technique :

2/3 heure-année par maître, en moyenne.

3° Lycées techniques :

2 2/5 heures-année par maître, en moyenne.

4° Grands établissements techniques :

2 1/5 heures-année par maître, en moyenne.

\*  
\* \*

ANNÉE 1963-1964

<i>Total des heures supplémentaires annuelles</i> .....	11.743
dont :	
Professeurs .....	2.965
Maîtres de conférences .....	2.016
Maîtres assistants .....	1.187
Assistants .....	5.575

*Moyenne par catégorie :*

Professeurs .....	1 h. 1/2.
Maîtres de conférences .....	2/3 h.
Maîtres assistants .....	1/3 h.
Assistants : 1 séance (de 1 à 3 heures suivant les disciplines).	

\*  
\* \*

**Personnel de surveillance.**

LYCEES CLASSIQUES ET MODERNES, lycées techniques et collèges d'enseignement technique.	1956-1957	1963-1964	1964-1965
Surveillants d'externat et d'internat.....	10.280	21.259	23.109
Effectifs scolaires .....	775.000	1.464.000	1.555.000

\*  
\* \*

**Nombre de créations d'emplois de service pendant les années 1963 et 1964,  
et prévus pour 1965, comparé à l'augmentation  
des effectifs d'élèves des différents établissements d'enseignement.**

Si l'on écarte, d'une part, les créations d'emplois nécessitées par les étatisations ou nationalisations d'établissements, d'autre part, la prise en charge par l'Etat de traitements d'agents de service précédemment rémunérés sur les budgets d'internat, les créations d'emplois de service en fonction de l'augmentation des effectifs s'établissent comme suit pour les années 1963, 1964 et 1965 :

	AUGMENTATION des effectifs.	CREATIONS d'emplois.
<b>1963 :</b>		
— Universités .....	+ 28.000	407
— Lycées et collèges.....	+ 87.000	1.720
	+ 115.000	2.127
<b>1964 :</b>		
— Universités .....	+ 37.000	610
— Lycées et collèges.....	+ 111.000	2.432
	+ 148.000	3.042
<b>1965 :</b>		
— Universités .....	+ 53.000	463
— Lycées et collèges.....	+ 98.000	2.654
	+ 151.000	3.117

\*  
\* \* \*

**Nombre de commis, sur les 332 créations prévues par la mesure 01-12,  
affectés dans les C. E. G.**

La répartition des 332 nouveaux postes de commis entre les établissements scolaires — y compris les collèges d'enseignement général — sera, dans le cadre de la déconcentration déjà mise en œuvre, laissée aux soins des Recteurs d'académie entre lesquels ces 332 emplois seront distribués.

Une circulaire accompagnera toutefois l'attribution de ces postes afin d'attirer l'attention des Recteurs sur la nécessité de pourvoir solidement les collèges d'enseignement général.

Par ailleurs, le Ministère de l'Education nationale étudie actuellement la possibilité d'améliorer le système existant en élaborant des normes de répartition destinées à assurer un meilleur équilibre en fonction des besoins des établissements.

## ANNEXE III

### LA RENTREE UNIVERSITAIRE 1964-1965

#### 1° Effectifs d'étudiants.

*Effectifs globaux des universités.* — Le problème de l'expansion des effectifs domine chaque année la rentrée universitaire. Cet accroissement provenait jusqu'ici essentiellement du développement du taux de scolarisation dans les enseignements du second degré ; depuis 1963, et surtout 1964, les effets de la vague démographique se font sentir.

L'accroissement des effectifs dans les universités à la rentrée 1964 devrait être un peu supérieur à celui qui a été constaté à la rentrée de 1962.

Au 30 juin 1963 les effectifs des facultés et instituts s'élevaient à 282.340 étudiants, en augmentation de 37.466 étudiants par rapport aux effectifs du 30 juin 1962.

Au 1<sup>er</sup> décembre 1963, ces effectifs s'élevaient à 305.896 étudiants.

Compte tenu de ces chiffres et des récents effectifs de bacheliers, on peut estimer à environ 320.000 les effectifs au 30 juin 1964 (non encore reçu à ce jour) et à 357.000 environ les effectifs d'étudiants en 1964-1965.

*Répartition par discipline.* — La répartition par discipline peut être globalement évaluée si l'on admet qu'elle ne subira pas de modification fondamentale à la rentrée 1964 par rapport à l'année précédente. Sur cette base, qui comporte des incertitudes évidentes, l'évaluation est la suivante :

*Répartition des effectifs d'étudiants en 1964-1965 par discipline (prévisions).*

Droit.	Lettres.	Sciences.	Médecine.	Pharmacie.	TOTAL
64.930	118.270	115.030	47.710	11.950	357.890

Il est important de souligner que le développement des enseignements scientifiques est plus lent que celui des disciplines juridique et littéraire, et cela est directement lié à la proportion insuffisante de bacheliers scientifiques.

#### 2° Nominations de personnel et conditions dans lesquelles va s'effectuer la rentrée scolaire.

Pour accueillir les 36.000 étudiants supplémentaires attendus dans l'Enseignement supérieur à la prochaine rentrée universitaire, 1.724 postes de personnel enseignant ont été mis à la disposition des facultés, soit par discipline :

Sciences .....	800
Lettres .....	460
Droit .....	143
Médecine .....	224
Pharmacie .....	97

Les demandes de création de postes formulées par les établissements et considérées comme répondant à des besoins essentiels pour assurer la rentrée se sont élevées à 2.050. Le nombre de demandes non satisfaites s'élève donc à 326, soit environ 15 %. Toutefois, les enseignements correspondants pourront être assurés par des spécialistes recrutés en dehors de l'Université parmi les juristes, les ingénieurs et les chercheurs du C. N. R. S. A cet effet, les facultés ont reçu notification du contingent d'heures de cours complémentaires dont elles peuvent disposer.

De plus, le recrutement de 1.365 moniteurs de travaux pratiques et 665 techniciens de laboratoire a été autorisé. Ces agents participeront à l'encadrement des étudiants au cours des séances de travaux pratiques.

Toutes dispositions ont été prises pour que les nominations, tant dans les postes vacants que dans les postes créés, soient effectuées pour le 1<sup>er</sup> octobre 1964.

Compte tenu de l'ensemble de ces mesures, la rentrée universitaire en cours, s'effectue d'une manière générale dans de bonnes conditions.

### 3° Locaux universitaires.

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur, l'effort de construction et d'équipement développé au cours des dernières années se traduit à la rentrée par l'achèvement d'importantes installations nouvelles. Par ailleurs, un programme très étendu de locaux préfabriqués dits « d'urgence » a été mis au point et intégralement réalisé en l'espace de quelques mois. A Paris, où la Faculté des Lettres constituait un problème essentiel, l'ouverture de la Faculté de Nanterre, des locaux du Grand Palais et de la Halle aux Cuirs, évitera cette année la plupart des difficultés d'accueil. En province également, les chantiers de construction ont été activement poussés, de sorte que, d'une manière générale, les dates de mise en service fixées se trouveront respectées.

L'ensemble de ces éléments permet de considérer qu'en dépit de l'augmentation particulièrement sensible du nombre des étudiants, qui résulte notamment de la poussée démographique, la rentrée universitaire 1964 est assurée et que, dans d'assez nombreux cas, les conditions d'accueil comparées à celles des années précédentes apparaîtront nettement améliorées.

Les établissements nouveaux, tels, par exemple, la Faculté des Lettres de Nanterre, ont été ouverts aux dates prévues.

## ANNEXE IV

### EFFECTIFS DES ETUDIANTS

#### Répartition des étudiants inscrits dans les Universités.

(Prévisions 1964-1965.)

Aix .....	24.620	Nantes .....	6.090
Besançon .....	4.100	Orléans .....	3.760
Bordeaux .....	19.400	Paris .....	110.420
Caen .....	8.000	Poitiers .....	9.070
Clermont .....	7.550	Reims .....	2.540
Dijon .....	6.670	Rennes .....	12.490
Grenoble .....	15.920	Rouen .....	3.650
Lille .....	17.400	Strasbourg .....	14.090
Lyon .....	20.520	Toulouse .....	20.620
Montpellier .....	19.670		
Nancy .....	12.020	Total .....	338.600

*Pour information :*

Amiens = 1.600 environ déjà comptabilisés dans les Universités de Paris, Lille, Reims.

*Répartition par discipline.*

<u>Droit.</u>	<u>Sciences.</u>	<u>Lettres.</u>	<u>Médecine.</u>	<u>Pharmacie.</u>
60.200	46.420	109.850	109.330	12.190

**Effectifs d'étudiants des Universités.**

(Effectifs en année pleine.)

ANNEE UNIVERSITAIRE	DROIT	LETTRES	SCIENCES	MEDECINE	PHARMACIE	TOTAL
1962-1963 .....	50.318	93.032	89.890	*38.893	10.207	282.340
1964-1965 (prévisions).....	64.930	118.270	115.030	47.710	11.950	357.890

\* Non compris 4.124 étudiants de première année qui étaient inscrits en Faculté de Médecine en vue de l'examen B, et en même temps en Faculté des Sciences en vue de l'examen A ; les étudiants sont comptés avec ceux des Facultés des Sciences.

*Remarques.*

1° Au début de l'année universitaire les effectifs sont un peu inférieurs à ceux de la fin de l'année, certains étudiants (classes préparatoires par exemple) étant admis à s'inscrire en cours d'année. Les effectifs indiqués dans le tableau ci-dessus sont les effectifs en année pleine.

Au 1<sup>er</sup> décembre 1962, ils étaient de 264.900 ; et pour décembre 1964, 340.000 étudiants sont attendus.

2° Les effectifs exacts pour 1963-1964, en fin d'année universitaire, ne sont pas encore connus. En décembre 1963, ils étaient de 305.000. On peut les estimer à 320.000 en juin 1964 (cf remarque 1<sup>o</sup> ci-dessus).

3° Compte tenu des résultats du baccalauréat 1964 et de ceux d'une enquête qui avait été faite dans les classes terminales des lycées demandant les vœux des élèves en ce qui concerne leur inscription en Faculté, on ne peut attendre à la rentrée une modification de la répartition des étudiants au profit des Sciences (si ce n'est au profit du C. P. E. M., mais il s'agit là d'un passage temporaire par la Faculté des Sciences).



Répartition des étudiants

Juin 1963.

Français. — Ressortissants des Etats

UNIVERSITES et centres rattachés.	DROIT				SCIENCES				LETTRES.			
	Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
AIX .....	1.740	744	152	48	»	»	»	»	1.932	3.986	»	»
Marseille .....	»	»	»	»	4.427	2.238	381	35	»	»	»	»
Nice .....	683	386	»	»	187	63	»	»	390	755	99	190
	2.423	1.130	152	48	4.614	2.301	381	35	2.322	4.741	99	190
	3.753				7.331				7.352			
BESANÇON .....	»	»	»	»	979	389	112	1	569	1.116	»	»
	»				1.481				1.685			
BORDEAUX .....	1.260	639	158	44	2.685	1.318	2	»	1.660	3.004	»	»
Pau .....	197	109	»	»	241	116	»	»	136	374	»	»
	1.457	748	158	44	2.926	1.434	2	»	1.796	3.378	»	»
	2.407				4.362				5.174			
CAEN .....	644	258	»	»	1.437	628	27	»	1.005	1.392	»	1
Rouen .....	312	133	»	»	578	308	»	»	304	588	»	»
Le Mans.....	»	»	»	»	69	34	»	»	»	»	»	»
	976	391	»	»	2.084	970	27	»	1.309	1.980	»	1
	1.367				3.081				3.290			
CLERMONT .....	508	291	»	»	1.442	1.010	»	»	736	1.352	»	»
	799				2.452				2.088			
DIJON .....	850	463	35	8	990	531	117	2	758	1.251	»	»
	1.356				1.640				2.009			
GRENOBLE .....	945	348	510	40	4.065	1.099	136	4	1.378	2.958	260	206
Chambéry .....	»	»	»	»	114	107	»	»	100	196	»	»
	945	348	510	40	4.179	1.206	136	4	1.478	3.154	260	206
	1.843				5.525				5.098			

(1) Voir la note page 63.

par université.

d'expression française. — Etrangers.)

MEDECINE				MEDECINE (complément).		PHARMACIE				ETUDIANTS inscrits.		ETUDIANTS non inscrits.		TOTAL général.
Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Non compris dans le total (1)		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		H.	F.	H.	F.	
H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3.672	4.730	152	48	8.602
2.044	696	114	94	361	197	328	526	»	»	6.799	3.460	495	129	10.883
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1.260	1.204	99	190	2.753
2.044	696	114	94	361	197	328	526	»	»	11.731	9.394	746	367	22.238
2.948				558		854				21.125		1.113		
116	46	»	»	47	14	37	59	»	»	1.701	1.610	112	1	3.424
162				61		96				3.311		113		
2.599	715	»	»	»	»	304	386	»	»	8.508	6.062	160	44	14.774
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	574	599	»	»	1.173
2.599	715	»	»	»	»	304	386	»	»	9.082	6.661	160	44	15.947
3.314				»		690				15.743		204		
185	65	»	»	84	38	42	45	»	»	3.333	2.388	27	1	5.749
209	75	»	»	99	61	42	52	»	»	1.445	1.156	»	»	2.501
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	69	34	»	»	103
394	140	»	»	183	99	84	97	»	»	4.847	3.578	27	1	8.453
534				282		181				8.425		28		
227	134	2	»	117	59	133	190	»	»	3.046	2.977	2	»	6.025
363				176		323				6.023		2		
128	47	»	»	55	26	35	71	»	»	2.761	2.363	152	10	5.286
175				81		106				5.124		162		
226	101	»	»	126	69	81	136	»	»	6.695	4.642	906	250	12.493
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	214	303	»	»	517
226	101	»	»	126	69	81	136	»	»	6.909	4.945	906	250	13.010
327				195		217				11.854		1.156		

UNIVERSITES et centres rattachés.	DROIT				SCIENCES				LETTRES			
	Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
LILLE .....	1.249	437	344	229	3.379	1.090	»	»	1.770	2.678	73	112
Amiens .....	100	42	»	»	258	166	»	»	»	»	»	»
	1.349	479	344	229	3.637	1.256	»	»	1.770	2.678	73	112
	2.401				4.893				4.633			
LYON .....	1.702	663	343	175	3.948	1.655	»	»	1.520	3.073	180	150
Saint-Etienne ...	»	»	»	»	149	64	»	»	»	»	»	»
	1.702	663	343	175	4.097	1.719	»	»	1.520	3.073	180	150
	2.883				5.816				4.923			
MONTPELLIER .....	1.386	549	41	1	2.281	1.261	»	»	1.550	2.878	»	»
Perpignan .....	100	66	»	»	121	88	»	»	59	163	»	»
	1.486	615	41	1	2.402	1.349	»	»	1.609	3.041	»	»
	2.143				3.751				4.110			
NANCY .....	1.173	353	145	36	2.441	688	»	»	1.054	1.853	34	11
	1.707				3.129				2.952			
NANTES .....	294	158	»	»	1.197	300	175	»	429	786	»	»
Angers .....	»	»	»	»	55	15	»	»	»	»	»	»
	294	158	»	»	1.252	315	175	»	429	786	»	»
	452				1.742				1.215			
ORLÉANS .....	»	»	»	»	183	112	»	»	»	»	»	»
Tours .....	256	189	»	»	133	85	»	»	242	467	»	»
	256	189	»	»	316	197	»	»	242	467	»	»
	445				513				709			
POITIERS .....	758	298	99	20	1.388	664	10	»	1.197	1.799	»	»
Limoges .....	178	116	»	»	237	158	»	»	»	»	»	»
	936	414	99	20	1.625	822	10	»	1.197	1.799	»	»
	1.469				2.457				2.996			

(1) Voir la note page 63.

MEDECINE				MEDECINE (complément).		PHARMACIE				ETUDIANTS		ETUDIANTS		TOTAL général.
Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Non compris dans le total (1)		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		inscrits.		non inscrits.		
H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
1.406	396	79	34	312	110	199	358	»	»	8.003	4.959	496	375	13.833
86	26	»	»	47	27	44	52	»	»	488	286	»	»	774
1.492	422	79	34	359	137	243	410	»	»	8.491	5.245	496	375	14.607
2.027				496		653				13.736		871		
1.959	577	298	203	501	201	259	362	»	»	9.388	6.330	821	528	17.067
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	149	64	»	»	213
1.959	577	298	203	501	201	259	362	»	»	9.537	6.394	821	528	17.280
3.037				702		621				15.931		1.349		
3.088	969	37	87	»	»	438	608	21	10	8.743	6.265	99	98	15.205
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	280	317	»	»	597
3.088	969	37	87	»	»	438	608	21	10	9.023	6.582	99	98	15.802
4.181				»		1.077				15.605		197		
1.166	419	13	»	»	»	179	265	»	»	6.013	3.578	192	47	9.830
1.598				»		444				9.591		239		
545	193	»	»	116	51	77	133	»	»	2.542	1.570	175	»	4.287
183	89	»	»	»	»	31	55	»	»	269	159	»	»	428
728	282	»	»	116	51	108	188	»	»	2.811	1.729	175	»	4.715
1.010				167		296				4.540		175		
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	183	112	»	»	295
477	132	»	»	»	»	72	116	»	»	1.180	989	»	»	2.169
477	132	»	»	»	»	72	116	»	»	1.363	1.101	»	»	2.464
609				»		188				2.464		»		
108	47	»	»	55	25	21	45	»	»	3.472	2.853	109	20	6.454
137	64	»	»	61	40	43	54	»	»	595	392	»	»	987
245	111	»	»	116	65	64	99	»	»	4.067	3.245	109	20	7.441
356				181		163				7.312		129		

UNIVERSITES et centres rattachés.	DROIT				SCIENCES				LETTRES			
	Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.	
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.
REIMS .....	»	»	»	»	622	343	»	»	»	»	»	»
	»				965				»			
RENNES .....	938	404	42	4	2.163	1.103	30	6	1.286	1.804	»	»
Brest .....	»	»	»	»	319	222	»	»	193	349	»	»
	938	404	42	4	2.482	1.325	30	6	1.479	2.153	»	»
	1.388				3.843				3.632			
STRASBOURG .....	1.770	371	577	62	2.401	766	»	»	1.757	1.729	266	172
Metz .....	»	»	»	»	181	50	»	»	169	163	»	»
Mulhouse .....	»	»	»	»	213	35	48	6	»	»	»	»
	1.770	371	577	62	2.795	851	48	6	1.926	1.892	266	172
	2.780				3.700				4.256			
TOULOUSE .....	1.392	564	167	83	5.248	2.072	»	»	1.655	3.346	124	120
	2.206				7.320				5.245			
TOTAL PARTIEL .....	18.455	7.581	2.613	750	44.131	18.778	1.038	54	28.849	38.060	1.036	962
	29.399				64.001				61.907			
PARIS .....	14.089	5.343	986	501	13.945	7.736	174	21	28.825		1.444	856
Orsay .....	»	»	»	»	2.610	1.395	»	»	»		»	»
	14.089	5.343	986	501	16.565	9.131	174	21	28.825		1.444	856
	20.919				25.881				31.125			
TOTAL .....	32.544	12.924	3.599	1.251	60.686	27.909	1.212	75	88.734		2.480	1.818
(France entière).	50.318				89.882				93.032			

(1) Effectifs des étudiants de première année de Médecine inscrits à la fois en Faculté ou Ecole de Médecine des étudiants inscrits dans les établissements de Médecine correspondants pour éviter les doubles comptabilisations examens A et B ne s'est appliqué pleinement que pendant l'année 1962/1963. Mais ils doivent être pris en considération au cours de l'année. L'effectif des étudiants enseignés en Médecine était donc en 1962-1963 de 38.893 + 4.124

MEDECINE				MEDECINE (complément).		PHARMACIE				ETUDIANTS inscrits.		ETUDIANTS non inscrits.		TOTAL général.
Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		Non compris dans le total (1)		Etudiants inscrits.		Etudiants non inscrits.		H.	F.	H.	F.	
H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.	
300	95	»	»	94	35	54	75	»	»	976	513	»	»	1.489
395				129		129				1.489		»		
537	156	»	»	159	87	109	134	»	»	5.033	3.601	72	10	8.716
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	512	571	»	»	1.063
537	156	»	»	159	87	109	134	»	»	5.545	4.172	72	10	9.799
693				246		243				9.717		82		
1.775	489	»	»	316	84	213	200	»	»	7.916	3.555	843	234	12.548
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	350	213	»	»	563
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	213	35	48	6	302
1.775	489	»	»	316	84	213	200	»	»	8.479	3.803	891	240	13.413
2.264				400		413				12.282		1.131		
1.340	507	»	»	305	145	218	348	»	»	9.853	6.837	291	203	17.184
1.847				450		566				16.690		494		
18.841	6.038	543	418	2.855	1.269	2.959	4.270	21	10	106.235	74.727	5.251	2.194	188.407
25.840				4.124		7.260				189.962		7.445		
8.837	4.216	»	»	»	»	1.132	1.808	5	2	85.931	2.609	1.380		89.920
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2.610	1.395	»	»	4.005
8.837	4.216	»	»	»	»	1.132	1.808	5	2	»	»	2.609	1.380	93.925
13.053				»		2.947				89.936		3.989		
27.678	10.254	543	418	2.855	1.269	4.091	6.078	26	12	270.898	7.860	3.574		282.332
38.893				4.124		10.207				270.898		11.434		

en vue de l'examen B et en Faculté des Sciences en vue de l'examen A. Ces effectifs ont été déduits de ceux et pour faciliter des comparaisons avec les années antérieures et postérieures étant donné que le régime des ration pour apprécier l'importance des effectifs ayant réellement fréquenté les Facultés ou Ecoles de Médecine = 43.017.

## ANNEXE V

### EFFECTIFS DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

	31 décembre 1962	31 décembre 1963	31 octobre 1964
Sciences .....	5.225	6.107	7.012
Médecine .....	4.015	5.140	5.376
Droit .....	894	1.109	1.257
Lettres .....	1.602	1.970	(1) 2.455
Pharmacie .....	600	772	818
	12.336	15.098	16.918

(1) Y compris les deux facultés de théologie de Strasbourg.

**Créations de postes dans les Universités.**

(Situation au 31 octobre 1964.)

	DROIT		SCIENCES		LETTRES	
	Professeurs et maîtres de conférences.	M. A. C. T. P. assistants.	Professeurs et maîtres de conférences.	M. A. C. T. P. assistants.	Professeurs et maîtres de conférences.	M. A. C. T. P. assistants.
Aix-Marseille .....	1	6	9	54	6	25
Nice .....	3	7	3	12	2	5
Avignon .....	»	»	2	6	»	6
Amiens .....	»	»	»	7	»	»
Besançon .....	»	1	3	6	2	9
Bordeaux .....	1	6	3	19	2	18
Pau .....	»	»	2	3	2	3
Caen .....	»	4	2	9	1	9
Le Mans .....	»	»	1	4	»	»
Clermont-Ferrand .....	1	3	1	15	1	9
Dijon .....	1	7	2	7	»	9
Grenoble .....	1	8	7	46	1	27
Chambéry .....	»	»	»	7	1	2
Lille .....	1	5	4	36	4	7
Saint-Quentin .....	»	»	2	2	»	»
Lyon .....	1	7	6	51	3	11
Saint-Etienne .....	»	»	»	7	»	»
Montpellier .....	»	6	2	26	2	10
Perpignan .....	»	»	»	2	1	3
Nancy .....	1	4	5	21	4	13
Nantes .....	»	»	3	23	5	15
Angers .....	»	»	»	1	»	»
Orléans .....	»	»	2	13	»	»
Tours .....	»	»	1	3	3	6
Paris .....	4	21	18	151	5	47
Orsay .....	»	»	2	40	»	»
Nanterre .....	»	»	»	»	21	57
Poitiers .....	1	2	2	11	»	4
Limoges .....	»	»	2	4	»	»
Reims .....	»	»	3	11	2	3
Rennes .....	1	6	6	18	4	17
Brest .....	»	»	3	12	1	4
Rouen .....	2	8	5	9	2	6
Strasbourg .....	»	7	2	18	3	14
Metz .....	»	»	»	1	»	»
Mulhouse .....	»	»	»	1	»	»
Théologie catholique .....	»	»	»	»	»	1
Théologie protestante .....	»	»	»	»	»	1
Toulouse .....	1	8	7	44	2	19
<b>Total .....</b>	<b>20</b>	<b>116</b>	<b>110</b>	<b>690</b>	<b>80</b>	<b>360</b>



## ANNEXE VI

### LES LOCAUX UNIVERSITAIRES

Nombre approximatif de places assises nouvelles offertes.

ACADEMIES	1962	1963	1964	PREVISIONS 1965 jusqu'au 31 octobre.	TOTAL
Aix .....	4.300	2.700	7.660	»	14.660
Amiens .....	»	900	900	»	1.800
Besançon .....	130	1.100	1.550	»	2.780
Bordeaux .....	1.900	1.500	3.680	1.110	8.190
Caen .....	2.200	200	1.700	150	4.250
Clermont-Ferrand .....	2.550	460	2.950	»	5.960
Dijon .....	1.800	250	400	2.880	5.330
Grenoble .....	100	1.100	510	2.590	4.300
Lille .....	900	200	4.120	960	6.180
Lyon .....	4.100	1.850	6.730	2.320	15.000
Montpellier .....	5.050	7.500	5.820	260	18.630
Nancy .....	900	»	5.430	90	6.420
Nantes .....	300	1.500	500	340	2.640
Orléans .....	»	»	1.250	600	1.850
Poitiers .....	»	300	2.920	850	4.070
Rouen .....	2.000	»	1.560	»	3.560
Reims .....	250	»	3.100	200	3.550
Rennes .....	700	700	160	3.700	5.260
Strasbourg .....	3.080	5.600	2.040	850	11.570
Toulouse .....	1.910	2.200	3.460	3.110	10.680
Paris .....	3.100	3.250	9.770	4.960	21.080
	35.270	31.310	66.210	24.970	157.760

N.B. — Pour 1964 et 1965, les chiffres ci-dessus concernent les locaux de type classique et les locaux d'urgence.

### **La réorganisation de l'Université de Paris.**

L'exécution des projets de développement de l'Université de Paris, qui font partie du Plan d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne approuvé par décret du 26 août 1960, a commencé :

La première partie de la faculté des lettres de Nanterre a ouvert à la présente rentrée.

L'arrêté de cessibilité à l'Education nationale d'une partie des terrains de Villetaneuse a été pris par M. le Préfet de la Seine.

De même, les projets particuliers concernant les enseignements médicaux ont abouti à l'achèvement de constructions (Saint-Antoine) et devront conduire en 1965 à la mise en service (Pitié-Salpêtrière), à la poursuite (Cochin-Necker) ou au lancement (Bichat-Créteil) d'autres constructions dans le cadre de la mise en place des centres hospitaliers et universitaires.

Par ailleurs, en liaison étroite avec les autorités locales et les services intéressés, notamment ceux de la Délégation générale au District de la région de Paris, sont menées les études complémentaires indispensables notamment à la mise au point détaillé des aménagements de Villetaneuse et à la localisation définitive de certaines installations universitaires en banlieue Est.

Enfin, la recherche dans le secteur de Versailles d'un site favorable à une éventuelle implantation a été entreprise.

De manière générale, la mise en œuvre des projets concernant les établissements restant à réaliser, telle, par exemple, l'annexe à Châtenay-Malabry de la faculté de Pharmacie sera effectuée aussi rapidement que le permettront les procédures d'appropriation des terrains et les moyens techniques de construction.

## ANNEXE VII

### ECOLES NORMALES PRIMAIRES

#### Effectifs des élèves-maîtres de 1<sup>re</sup> année.

(Entrés en seconde ou directement en première.)

1962-1963.....	6.773
1963-1964.....	7.140
1964-1965.....	8.300 (Prévision)
1965-1966.....	8.700 (Prévision)

\*  
\* \*

#### Dépenses d'investissement.

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (1) (En milliers de francs.)			
	Reportées de l'année précédente.	Ouvertes au budget.	Annulées en cours d'année.	Engagées.
1962 .....	17.360	12.200	(2) 6.700	12.157
1963 .....	10.703	13.650	»	4.233
1964 (situation au 15 octobre 1964)...	20.120	10.700	(3) 20.853	1.243
1965 .....	»	15.400	»	»

  

	CREDITS DE PAIEMENT (1) (En milliers de francs.)			
	Reportés de l'année précédente.	Ouverts au budget.	Annulés en cours d'année.	Utilisés.
1962 .....	44.676	21.000	(2) 10.000	26.319
1963 .....	29.357	8.700	(4) 5.000	22.791
1964 (situation au 15 octobre 1964)...	10.266	22.000	(5) 11.000	18.493 (crédits délégués).
1965 .....	»	(6)	»	»

(1) Non compris les écoles normales appartenant à l'Etat (Alsace-Lorraine).

(2) Loi de finances rectificative du 22 décembre 1962.

(3) Dont 20.625 par arrêté d'annulation du 17 juin 1964 et 228 par arrêté de transfert du 2 septembre 1964.

(4) Loi de finances rectificative du 21 décembre 1963.

(5) Annulation en cours.

(6) La répartition par article des crédits de paiement inscrits au projet de budget 1965 — soit 7.000 milliers de francs — n'a pas encore été effectuée.

**Personnel enseignant des écoles normales.**

ANNÉE 1963-1964 ((Répartition par discipline.))

DISCIPLINES	AGREGES et assimilés.		CERTIFIES ou licenciés titulaires ou stagiaires.		CHARGES d'enseigne- ment.		MAITRES RECTORAUX						TOTAL		
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	Instituteurs.		Contractuels.		Maîtres auxiliaires.		H.	F.	H.+F.
							H.	F.	H.	F.	H.	F.			
Mathématiques .....	14	23	84	80	»	»	7	4	2	»	6	5	113	112	225
Physique, chimie .....	12	12	88	96	1	1	3	1	5	»	12	4	121	114	235
Sciences naturelles.....	26	19	37	107	2	»	1	»	»	»	7	11	73	137	210
<b>Total Scientifiques.....</b>	<b>52</b>	<b>54</b>	<b>209</b>	<b>283</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>»</b>	<b>25</b>	<b>20</b>	<b>307</b>	<b>363</b>	<b>670</b>
Philosophie .....	22	8	64	48	»	»	»	»	»	»	2	2	88	58	146
Histoire, géographie.....	33	14	91	71	»	»	»	»	»	»	2	7	126	92	218
Lettres .....	31	20	67	94	»	1	»	»	»	1	3	3	101	119	220
Allemand .....	6	4	16	4	»	»	»	1	»	»	»	»	22	9	31
Anglais .....	20	9	40	46	»	1	1	»	»	»	3	6	64	62	126
Espagnol .....	5	2	6	7	»	»	»	»	»	»	»	2	11	11	22
Italien .....	4	»	4	4	»	»	»	»	1	»	»	1	9	5	14
<b>Total Littéraires.....</b>	<b>121</b>	<b>57</b>	<b>288</b>	<b>274</b>	<b>»</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>421</b>	<b>356</b>	<b>777</b>
Psychopédagogie .....	6	4	29	34	»	2	2	»	»	»	3	»	40	40	80
Inspecteurs, professeurs.....	2	»	22	11	»	»	»	»	»	»	»	»	24	11	35
Enseignement ménager.....	»	»	»	22	4	61	2	10	»	»	»	5	6	98	104
Dessin d'art.....	»	»	21	7	3	2	2	1	»	»	5	10	31	20	51
Chant et éducation musicale.....	»	»	13	32	1	9	»	»	»	»	2	5	16	46	62
Travaux manuels.....	»	»	2	»	»	2	4	1	»	»	»	»	6	3	9
<b>Total Disciplines spéciales et artistiques .....</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>87</b>	<b>106</b>	<b>8</b>	<b>76</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>123</b>	<b>218</b>	<b>341</b>
<b>Total général.....</b>	<b>181</b>	<b>115</b>	<b>584</b>	<b>663</b>	<b>11</b>	<b>79</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>61</b>	<b>851</b>	<b>937</b>	<b>1.788</b>

## ANNEXE VIII

---

### PROBLEMES DE STATUTS

#### Statut du personnel des C. E. G.

L'application de la réforme de l'enseignement implique une modification profonde des Collèges d'enseignement général, tant en ce qui concerne le régime administratif et financier de ces établissements, que les modalités de formation et de recrutement (et plus généralement le statut) du personnel enseignant.

Le premier aspect du problème a été réglé par le décret du 28 septembre 1964. En ce qui concerne le statut du personnel, l'importance des effectifs concernés exige des études préalables approfondies qui ne permettent pas de prévoir, dès maintenant la date d'intervention de ce texte. Toutefois, un décret qui doit être publié en 1964 réglera la situation des Directeurs des Collèges d'enseignement général.

\*  
\* \*

#### Nouveau corps des ouvriers professionnels des établissements d'enseignement.

Le développement des établissements et l'accroissement des tâches du personnel de service qui y exerce a rendu nécessaire à l'occasion de l'élaboration d'un nouveau statut, la création, parallèlement au corps des agents de service, d'un corps d'ouvriers professionnels auquel seront rendues applicables les dispositions du décret du 28 juillet 1961 régissant les ouvriers des administrations centrales des Ministères et Administrations intéressées.

La possibilité offerte à certaines catégories d'agents de service d'accéder aux grades d'ouvriers professionnels par la voie de concours permettra aux intéressés d'obtenir des échelles de rémunération plus avantageuses. De plus, les ouvriers professionnels ont vocation sous certaines conditions, aux cadres de maîtrise.

## ANNEXE IX

---

### NATIONALISATION DE C. E. G.

Dans le cadre du budget de 1964, le Gouvernement a eu la possibilité de nationaliser 196 collèges d'enseignement général, en les transformant éventuellement en collèges d'enseignement secondaire.

Il propose, dans le projet de budget de 1965, 345 nationalisations, dont 295 s'accompagnant de la transformation de l'établissement en Collège d'enseignement secondaire.

Le projet de budget prévoit donc un large développement de la politique amorcée dans le budget de 1964.

## ANNEXE X

### L'ASSISTANCE TECHNIQUE

Evolution de 1960 à 1964 des effectifs du personnel enseignant d'assistance technique mis à la disposition des Etats africains, de Madagascar et de l'Algérie.

On trouvera ci-dessous les renseignements, par établissement, arrêtés au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. A noter que pour Alger, à compter de 1962, ne figurent que les personnels de l'Enseignement supérieur de nationalité française recrutés par l'intermédiaire du Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes. Les chiffres ne sont pas encore connus pour 1964, le recrutement n'étant pas encore terminé.

	1960	1961	1962	1963	1964
Abidjan .....	15	28	34	43	55
Dakar .....	146	170	202	219	222
Fondation de l'Enseignement supérieur en Afrique centrale (Brazzaville)....	6	12	19	23	34
Madagascar .....	55	70	77	99	107
Yaoundé .....		3	14	24	30
Algérie .....	339	367	111	110	

## ANNEXE XI

### LA RECHERCHE

Le Ministère d'Etat chargé des questions scientifiques, atomiques et spatiales publie chaque année un tableau des dotations budgétaires consacrées à la recherche civile.

La progression des crédits s'établit comme suit :

#### I. — Recherche civile.

*Dépenses ordinaires* (en millions de francs).

	1962	1963	1964	1965
Education nationale.....	302,35	397,18	508,96	561,66
<b>Total recherche civile.....</b>	<b>392,61</b>	<b>524,09</b>	<b>683,387</b>	<b>767,66</b>

#### II. — Recherche civile.

*Dépenses en capital* (autorisations de programme, en millions de francs).

	1962	1963	1964	1965
Education nationale.....	150	153	197	180
<b>Total recherche civile.....</b>	<b>343,47</b>	<b>490</b>	<b>650,4</b>	<b>680,8</b>

Ces tableaux retracent l'ensemble des dotations spécialisées soumises à l'examen du Comité interministériel pour la recherche scientifique.

Il conviendrait d'y ajouter le montant des dépenses qui résultent de l'activité des établissements d'enseignement supérieur ou technique supérieur dont les moyens en personnel, matériel ou locaux sont partiellement consacrés à la recherche scientifique.

En ce qui concerne la recherche militaire il est très difficile de retracer les crédits qui y sont consacrés. En effet une partie des dotations figure au budget du Ministère des Armées. En outre, une part des crédits du Ministère d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales est allouée au Commissariat à l'Energie atomique qui assume conjointement des recherches d'intérêt civil et militaire dans une proportion indéterminée.

Une brochure de la Délégation générale à la recherche scientifique, publiée en novembre 1963, évalue ainsi la répartition des fonds d'Etat consacrés à la recherche :

Armée .....	37,5 %
Ministère d'Etat.....	33 %
Education nationale.....	19,5 %
Autres Ministères.....	10 %

**Total .....** 100 % **soit 4.041 millions F.**



## ANNEXE XII

### LES BOURSES D'ETUDES

La proportion des élèves boursiers par rapport au nombre total des élèves ou étudiants pour les années scolaires 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964 et le nombre des boursiers prévus pour 1964-1965 est présentée dans les états ci-annexés établis par ordre d'enseignement.

Tableau A : Enseignement supérieur.

Tableau B : Enseignement du niveau du second degré (lycées, collèges d'enseignement général, collèges d'enseignement secondaire).

Tableau C : Collèges d'enseignement technique.

Chaque état indique pour la même période l'évolution du taux des bourses consécutives aux mesures budgétaires qui l'ont déterminée.

\*  
\* \*

TABLEAU A

**Evolution du nombre des boursiers de l'Enseignement supérieur  
de 1960-1961 à 1964-1965.**

ANNEE scolaire.	EFFECTIF des étudiants (public et privé).	EFFECTIF des boursiers (public et privé).	POURCENTAGE des boursiers.	EVOLUTION du taux des bourses (taux moyens).
1961-1962 .....	266.000	55.000	20,67	Echelle I .... 1.600 Echelle II ... 1.800 Echelle III .. 2.100
1962-1963 .....	299.000	64.223	21,47	Echelle I .... 1.600 Echelle II ... 2.000 Echelle III .. 2.500
1963-1964 .....	(1) 360.000	80.200	22,20	Echelle I .... 1.680 Echelle II ... 2.100 Echelle III .. 2.625
1964-1965 .....		86.700		Echelle I .... 1.848 Echelle II ... 2.310 Echelle III .. 2.888

(1) Les effectifs des classes de lycées où sont attribuées des bourses d'enseignement supérieur (classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs) sont compris dans ce chiffre.

**TABLEAU B**

**Evolution du nombre des boursiers dans les Etablissements  
du niveau du second degré (lycées, C.E.G., C.E.S.).**

ANNEE scolaire.	EFFECTIF des élèves (public et privé).	EFFECTIF des boursiers (public et privé).	POURCENTAGE des boursiers.	EVOLUTION du taux des bourses.
1961-1962 ..	2.480.000	603.300	24,32	Nombre moyen de parts : 3 2/3, taux de la part 108 F, l'ancien régime des bourses de série et le régime des bourses en parts coexistent.
1962-1963 ..	2.659.000	728.065	27,38	Nombre moyen de parts : 3 2/3, taux de la part 117 F.
1963-1964 ..	(1) 2.604.000	820.000	31,49	<i>Idem.</i>
1964-1965 ..		860.000		Nombre moyen de parts : 4, taux de la part 117 F.

(1) Les effectifs des classes de lycées où sont attribuées des bourses d'enseignement supérieur ne sont pas compris dans ce chiffre.

**TABLEAU C**

**Evolution du nombre des boursiers  
dans les collèges d'enseignement technique (Ex-centres d'apprentissage.)**

ANNEE scolaire.	EFFECTIF des élèves (public et privé).	EFFECTIF des boursiers (public et privé).	POURCENTAGE des boursiers.	EVOLUTION du taux des bourses.
1960-1961...	204.000	120.309	60,93	
1961-1962...	223.000	137.400	61,61	Bourses d'internat : 604,8 F. Bourses d'externat : 162 F.
1962-1963...	243.000	157.180	64,65	Nombre moyen de parts : 6. Taux de la part : 117 F.
1963-1964...	(1) 404.000	(2) 175.000	43,41	<i>Idem.</i>
1964-1965...	»	177.490	»	<i>Idem.</i>

(1) L'accroissement des effectifs constaté s'explique par une ventilation différente des élèves dans les relevés statistiques.

(2) Le nombre des bourses réparties est supérieur au contingent budgétaire qui est de 163.490 ; en contrepartie le montant moyen des bourses est inférieur au taux moyen budgétaire.

## ANNEXE XIII

---

### FOURNITURE GRATUITE DES LIVRES SCOLAIRES

La loi de finances pour 1965 comporte la reconduction au titre des services dotés d'un crédit de 14 millions pour la fourniture gratuite de livres scolaires aux élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.

En 1964 un crédit équivalent a permis d'accorder la fourniture gratuite de certains manuels aux élèves des classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> des lycées et C. E. S. Ces ouvrages ont été acquis par les établissements dans la limite d'un crédit calculé sur la base de 40 F par élève. Les ouvrages doivent être utilisés pendant trois ans en principe et, en 1965, il sera seulement nécessaire de financer le remplacement des ouvrages qui auront été détériorés accidentellement et d'acquérir des ouvrages correspondant à l'accroissement des effectifs dans les classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> des lycées et C. E. S. (environ 12.000 élèves).

Le crédit, qui demeurera disponible, sera utilisé pour assurer l'extension du champ d'application de la mesure de fourniture gratuite de livres scolaires dans des conditions qui seront déterminées à la suite des études techniques qui sont actuellement réalisées par les services du Ministère de l'Education Nationale.

Le Ministre de l'Education Nationale a annoncé, le 29 octobre 1964, devant l'Assemblée Nationale, lors du vote du budget pour 1965, qu'il avait l'intention de faire bénéficier les élèves des classes de 6<sup>e</sup> des C. E. G. de la fourniture gratuite de livres scolaires

## ANNEXE XIV

### TRANSPORTS SCOLAIRES

#### Eléments statistiques.

1962-1963 : *Nombre de circuits.*

Elémentaires .....	1.242
Secondaires .....	3.155
	<hr/>
	4.397
Nombre d'élèves :	
Elémentaires .....	48.636
Secondaires .....	145.000
Coût moyen annuel (en subvention) :	
Elémentaires .....	186 francs.
Secondaires .....	241 francs.

1963-1964 : *Statistiques en cours d'élaboration.*

1.000 circuits nouveaux environ : d'où nombre total des services spéciaux environ : 5.400 circuits.

50.000 élèves supplémentaires transportés : environ 250.000 au total.

L'augmentation porte essentiellement sur le premier cycle.

Le pourcentage des services organisés par départements, communes et syndicats intercommunaux croît régulièrement, au détriment de ceux organisés par associations familiales : celles-ci sont ou très sporadiques ou localisées en deux ou trois départements.

Le coût moyen semble accuser une hausse d'environ 10. % malgré les refus très fermes opposés à toute hausse de tarif de la part des entreprises.

Sur les services réguliers 180.000 enfants devraient avoir perçu une subvention de transport.

1964-1965 : *Circuits spéciaux.*

Avec l'expérience de déconcentration, peu d'éléments actuellement en notre possession :

a) *Départements non déconcentrés* : seuls 200 dossiers de services nouveaux sont soumis à agrément ;

b) *Départements déconcentrés* : les demandes de crédits présentées, si elles ne sont pas absorbées par des hausses de tarifs, doivent permettre de transporter un minimum de 30 % d'élèves supplémentaires.

Il faut donc prévoir environ 310.000 enfants transportés par services spéciaux et pour les services réguliers 230.000 élèves.

*Caractéristiques du mouvement actuel.*

*Sur les services spéciaux* : incidence encore minime de la fermeture des classes à faible effectif (une centaine de services ont été créés seulement à la suite de cette mesure) :

- net développement au niveau du premier cycle ;
- peu de créations nouvelles, mais la presque totalité des services subit des aménagements de parcours et des allongements à la rentrée.

*Sur les circuits réguliers* : recensement des besoins à peu près fait actuellement. Les crédits 1964 permettent leur couverture à 75 %. Les crédits 1965 la presque totalité.

*En crédits* : les crédits prévus en 1965 permettront la couverture des besoins tels qu'ils sont connus à cette rentrée : dans l'hypothèse d'une stabilité des tarifs des transports spéciaux qui semble infirmée par les premiers comptes rendus financiers reçus.

## ANNEXE XV

### AIDE A L'ENSEIGNEMENT PRIVE

La mesure 04-7-163 prévoit un ajustement des crédits en application de la loi du 31 décembre 1959 de 270.000.000, soit une augmentation de près de 40 %.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs et des majorations de rémunération du personnel de l'enseignement privé :

1° Quels étaient, en 1964 et 1965, les effectifs des élèves fréquentant les établissements privés bénéficiant de l'aide de l'Etat ;

2° Quelles majorations les traitements du personnel de ces établissements ont-ils subies ?

Indices comparatifs des traitements en 1964 et en 1965 de personnels de l'enseignement public et de l'enseignement privé pour les grandes catégories :

- instituteurs ;
- professeurs certifiés ;
- chefs d'établissement.

\*  
\* \*

#### I. — Effectifs des élèves des établissements d'enseignement privé.

##### 1° Etablissements placés sous contrat d'association :

	1961-1962	1962-1963	1963-1964
Premier degré et C. C.....	16.006	17.507	21.224
Second degré .....	91.542	93.620	109.330
Enseignement technique .....	15.251	15.614	19.955
	122.799	126.741	150.509

##### 2° Etablissements sous contrat simple :

	1962-1963	1963-1964
Premier degré et C. C.....	1.100.000	1.144.000
Second degré .....	120.000	120.000
Enseignement technique .....	50.000	70.000
	1.270.000	1.334.000

## II. — Rémunération des maîtres de l'enseignement privé.

a) Suivant les principes qui ont été déterminés par la loi du 31 décembre 1959 et par le décret du 10 mars 1964 pris pour son application, les enseignants des établissements privés bénéficient des conditions de rémunération similaires à celles des enseignants publics.

A ce titre, les dépenses consécutives aux rémunérations des maîtres de l'enseignement privé subissent des augmentations correspondant, d'une part aux modifications des indices de rémunération prévus en faveur de l'enseignement public, et, d'autre part, de l'augmentation des traitements ;

b) En ce qui concerne les indices de rémunération effectivement particuliers, il convient de constater que l'indice moyen de rémunération des corps de l'enseignement public se retrouve en moyenne en fin de carrière chez les enseignants privés de même catégorie.

Cette différence qui résulte notamment des conditions de recrutement des maîtres de l'enseignement privé antérieures à la parution de la loi Debré a tendance à s'estomper.

## ANNEXE XVI

### L'EXECUTION DU IV<sup>e</sup> PLAN

Il est intéressant de présenter au Sénat la partie du rapport de M. Jean-Marie Poirier, rapporteur de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée Nationale, visant l'exécution du IV<sup>e</sup> Plan.

\*  
\* \*

1965 est la dernière année budgétaire rentrant dans le cadre du IV<sup>e</sup> Plan d'équipement. Le temps semble donc venu de dresser un bilan de l'exécution du Plan. Dans ce travail de comparaison, il faut tenir compte d'un certain nombre de faits :

1<sup>o</sup> Le IV<sup>e</sup> Plan fixe des objectifs assez fortement réduits par rapport à ceux qu'avait retenus la Commission Le Gorgeu. Les chiffres du Plan doivent donc nécessairement être considérés comme un minimum ;

2<sup>o</sup> D'autre part, le Plan ne pouvait fixer ses objectifs que dans le cadre des structures en pleine évolution ; les classifications retenues ne sont pas toujours aisées à retrouver dans les structures actuelles de l'Education nationale et la comparaison ne peut souvent se faire que sur de grandes masses (premier degré, second degré) ou fort avant dans le détail (enseignement des inadaptés, par exemple) ;

3<sup>o</sup> Enfin le Plan était élaboré en pleine « explosion scolaire », alors que toutes les conséquences de ce phénomène ne pouvaient être pleinement appréciées. De là certaines incertitudes dans les prévisions, qui se sont généralement trouvées dépassées par les faits. Ici encore le Plan apparaît donc comme un minimum.

#### A. — LES EFFECTIFS SCOLAIRES

1<sup>o</sup> Les classes maternelles :

Les prévisions du IV<sup>e</sup> Plan se sont trouvées nettement dépassées dans ce domaine :

	PREVISIONS du IV <sup>e</sup> Plan.	EFFECTIFS constatés.	DIFFERENCE
1961-1962 .....	1.160	1.221	+ 61
1962-1963 .....	1.189,6	1.306,9	+ 117,3
1963-1964 .....	1.217,8	1.359	+ 141,2
1964-1965 .....	1.257,8	1.381	+ 123,2
1965-1966 .....	1.297,8	1.428	+ 130,2



2° Les classes élémentaires :

	EFFECTIFS du IV° Plan.	EFFECTIFS constatés.	DIFFERENCE
1961-1962 .....	4.068,7	4.131,8	+ 63,1
1962-1963 .....	4.029,5	4.169,1	+ 139,6
1963-1964 .....	4.004,9	4.137	+ 132

En même temps, les migrations scolaires ont été plus amples que le Plan ne l'avait estimé et les besoins annuels dont elles sont responsables se situent aux alentours de 200.000 places nouvelles, et non de 140.000, chiffre retenu par le IV° Plan.

3° L'enseignement spécial :

L'effectif relevant d'un enseignement inadapté est mal connu ; on pense qu'il est de l'ordre de 500.000. Les chiffres retenus constituent donc des objectifs. Force est de constater que la capacité d'accueil réalisé est fort en retard sur les objectifs retenus dans le IV° Plan.

	EFFECTIFS du IV° Plan.	EFFECTIFS constatés.	DIFFERENCE
1961-1962 .....	111.000	87.000	— 24.000
1962-1963 .....	136.100	84.000	— 52.100
1963-1964 .....	158.600	92.000	— 66.600

4° Le second degré :

Seule une comparaison d'ensemble est possible, le IV° Plan ayant isolé le cycle d'observation (classes de 6° et 5°) alors que dans les structures actuelles le premier cycle tout entier (classes de 6°, 5°, 4° et 3°) est considéré comme une unité.

Dans l'ensemble des enseignements secondaires (lycées classiques, modernes et techniques, cours d'enseignement général, cours d'enseignement supérieur, cours d'enseignement technique), l'augmentation des effectifs a dépassé les prévisions du IV° Plan.

	OBJECTIFS du IV° Plan.	EFFECTIFS constatés.	DIFFERENCE
1961-1962 .....	222.000	218.500	— 3.500
1962-1963 .....	244.100	252.000	+ 7.900
1963-1964 .....	268.000	281.000	+ 13.000
1964-1965 .....	293.000	311.000	+ 18.000
1965-1966 .....	316.000	341.000	+ 25.000

## II. — LES MAÎTRES

La comparaison des effectifs des personnels enseignants est délicate pour plusieurs raisons :

- difficulté d'isoler actuellement des catégories comparables à celles qu'il y avait il y a quatre ans ;
- difficulté de connaître les postes effectivement pourvus en regard des postes budgétaires, qui ne donnent souvent qu'un chiffre théorique ;
- différences assez notables entre les effectifs d'élèves prévus par le IV<sup>e</sup> Plan et les effectifs réels, ce qui introduit des besoins supplémentaires, parfois importants, et ôte au Plan toute valeur de référence.

1° Collèges d'enseignement général et collèges d'enseignement secondaire :

En 1960-1961, on dénombrait 22.947 emplois de personnel enseignant. Depuis cette date, les créations d'emplois budgétaires ont été les suivantes :

Budget de 1961.....	2.800
Budget de 1962.....	2.000
Budget de 1963.....	5.430
Budget de 1964.....	1.885
Projet de budget 1965.....	4.000
<b>Total.....</b>	<b>16.115</b>

Le nombre d'emplois existants à la rentrée de 1965 devrait donc être de 39.062, ce qui, pour un effectif global de 1.072.000 élèves, établit le rapport élèves-maîtres à 27,4. Il s'agit d'un rapport plus élevé que celui proposé par le IV<sup>e</sup> Plan : 24.

Si le rapport de 24 élèves par maître devait être recherché pour 1965, il faudrait que le personnel enseignant atteigne le chiffre de 44.666 emplois ; autrement dit, ce n'est pas 4.000 emplois qu'il aurait fallu créer cette année, mais 9.604.

2° Lycées classiques et modernes :

L'évolution comparée des besoins en postes d'enseignants et en créations d'emplois budgétaires est la suivante :

	IV <sup>e</sup> Plan.	Budget.
1961-1962 .....	4.748	2.150
1962-1963 .....	4.662	4.300
1963-1964 .....	4.708	3.400
1964-1965 .....	4.315	2.850
1965-1966 .....	4.256	2.250
<b>Total .....</b>	<b>22.689</b>	<b>14.950</b>

Pendant les cinq années, le déficit aura été de 7.739 postes sur la base d'un effectif réel de 34.467 professeurs en 1960-1961 ; il y aura, à la rentrée de 1965, 49.417 enseignants au lieu des 57.156 réclamés par le IV<sup>e</sup> Plan.

Or, ces professeurs moins nombreux auront à encadrer des effectifs scolaires plus nombreux que ne le prévoyait le IV<sup>e</sup> Plan de 12.000, soit un effectif d'élèves correspondant à 600 postes d'enseignants. Le déficit sera donc l'an prochain d'environ 8.500 postes, si toutefois les prévisions d'effectifs ne sont pas à nouveau dépassées.

3° Les collèges d'enseignement technique :

L'analyse peut ici descendre au niveau de la catégorie. Pour les professeurs d'enseignement général, on peut constater qu'entre 1961-1962 et 1965-1966, les créations budgétaires auront été de 2.613 emplois au lieu des 1.973 réclamés par le Plan. Il y a donc un excédent de 640 postes.

La situation est également favorable pour les professeurs d'enseignement technique théorique : 1.987 emplois au lieu des 1.485 demandés, soit un *excédent de 502 postes*.

Situation presque équilibrée pour les professeurs techniques chefs d'atelier : 230 créations au lieu de 238 demandées.

En revanche, le bilan est lourdement déficitaire pour les professeurs techniques adjoints : 3.117 postes seulement ont été créés, au lieu de 5.209 demandés, soit un *déficit de 2.000 postes*. Encore faudrait-il tenir compte du fait que tous les emplois budgétaires ne sont pas pourvus.

#### 4° L'Enseignement Supérieur :

La comparaison entre les besoins, tels qu'ils ont été estimés en 1960 par la Commission d'équipement scolaire, universitaire et sportif et les recrutements effectués par les budgets successifs de 1961, 1962, 1963, 1964 et 1965, fait apparaître les résultats suivants :

#### Personnel enseignant dans les universités.

	POSTES DEMANDES par le IV <sup>e</sup> Plan.	POSTES BUDGETAIRES
1961-1962 .....	10.596	10.400
1962-1963 .....	11.415	12.336
1963-1964 .....	12.177	15.098
1964-1965 .....	13.454	16.739
1965-1966 .....	14.840	18.295

L'encadrement réel paraît donc dépasser très nettement les objectifs fixés par le IV<sup>e</sup> Plan. En fait, l'objectif de 14.840 professeurs correspondait à des prévisions de 332.000 étudiants ; le rapport étudiants-professeur s'établissait à 22,3. Mais les 18.295 professeurs en fonction en 1965 devront encadrer 410.000 étudiants ; le rapport étudiants-professeur sera de 22,4.

Dans l'ensemble la comparaison avec le IV<sup>e</sup> Plan laisse apparaître plus de déficits que d'excédents, notamment dans les lycées classiques et modernes et pour les P. T. A. D'autre part, ces déficits sont en réalité plus importants qu'il n'y paraît en raison d'augmentation d'effectifs scolaires et universitaires plus forte que prévue dans le IV<sup>e</sup> Plan.

### III. — LES INVESTISSEMENTS

Les autorisations de programme ont évolué comme suit :

Budget de 1962.....	2.361,5 millions de francs.
Budget de 1963.....	2.865,8 millions de francs.
Budget de 1964.....	3.334,0 millions de francs.
Budget de 1965.....	3.550,0 millions de francs.

Le total des autorisations de programme s'élève à 12.111,3 millions de francs, au lieu des 12.000 millions de francs, demandés pour la période d'exécution du IV<sup>e</sup> Plan.

Apparemment, il semble que le plan soit non seulement réalisé, mais même dépassé.

En fait, il n'en est rien, pour deux raisons :

- les prix à la construction n'ont pas cessé d'augmenter depuis 1960 ; avec la même somme on construit donc moins de mètres carrés en 1964 qu'en 1960 ;
- les autorisations de programme ne représentent pas des chiffres de dépenses réelles ; tout dépend du rythme de consommation des crédits de paiement ; signalons

que le pourcentage des crédits consommés par rapport aux crédits utilisables était de 79,4 % en 1962 et 88,19 % en 1963 ; si le rythme s'améliore, il reste encore relativement faible.

Un correctif peut être introduit par référence à l'indice du coût de la construction ; les résultats ne sont qu'approximatifs, car :

— les autorisations de programme portent également sur des achats de matériel pour lesquels la hausse a été moins forte ;

— il n'est pas tenu compte du pourcentage de consommation des crédits (voir plus haut).

En estimant que ces deux sources d'erreur se compensent, on peut donc dresser le tableau suivant (l'année de référence est 1960, année où furent établies les demandes de crédits inscrites au IV<sup>e</sup> Plan) :

	INDICE I.N.S.E.E. du coût de la construction.	AUTORISATIONS de programme (en francs courants 1960).
Moyenne 1960 de l'indice du coût de la construction .....	142,3	»
Autorisations de programme (en millions de francs courants) :		
Budget 1962.....	2.361,5	152,3
Budget 1963.....	2.865,8	167
Budget 1964.....	3.334,0	173
Budget 1965.....	3.550,0	178
<b>Totaux .....</b>	<b>12.111,3</b>	<b>»</b>
		<b>10.270</b>

On constate donc, qu'au terme du IV<sup>e</sup> Plan, il y aura un déficit de 1.730 millions comme il apparaissait au début de cette comparaison.

Le IV<sup>e</sup> Plan n'aura donc été réalisé qu'à 85,5 %.

Il faut en outre rappeler ici que le chiffre de 12 millions finalement retenu est le résultat d'une sévère amputation réalisée sur les demandes initiales de la Commission Le Gorgeu : 14.400 millions de francs. Dans cette hypothèse le pourcentage de réalisation s'abaisse à 71,3 %. Or l'hypothèse initiale de la Commission est d'autant moins à rejeter qu'il est apparu au cours de cette étude que les prévisions d'effectifs scolaires retenues par le IV<sup>e</sup> Plan avaient été constamment dépassées.

Dans ce cas les autorisations de programme supplémentaires qui sont nécessaires pour arriver au chiffre de 14.400 millions s'élèvent à 3.130 millions de francs constants 1960, soit 3.915 millions 1965.

Ainsi ce n'est pas 3.550 millions d'autorisations de programme qui seraient nécessaires en 1965, mais 7.465 millions !

Le chiffre est évidemment hors de portée mais il donne la mesure des lacunes que le projet de budget pour 1965 est bien éloigné de combler.

Résumons d'une phrase, volontairement approximative, le décalage qui existe entre le Plan et la réalité ;

7 millions de constructions ;

18.000 enseignants.

L'Éducation nationale a donc un budget de retard pour les enseignants, et deux pour les constructions.

## DISPOSITIONS SPECIALES

### Article 60.

#### Aménagement du régime de l'allocation scolaire.

##### Texte proposé initialement par le Gouvernement.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1965, les fonds visés au deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, calculés sur la base de 13 F par trimestre de scolarité et par élève recevant, soit un enseignement élémentaire ou préscolaire, soit un enseignement du premier cycle du second degré, ainsi que les prestations équivalentes prévues au même article, *peuvent être* utilisées en faveur des établissements dispensant de tels enseignements.

##### Texte voté par l'Assemblée Nationale et proposé par votre Commission.

A compter...

... soit un enseignement de premier cycle...

... article, *seront* utilisés en faveur des établissements et classes dispensant de tels enseignements, *dans les conditions prévues à l'article 8 précité.*

Les sommes ainsi calculées seront distribuées par les Conseils généraux pour les établissements scolaires publics ainsi que pour les établissements et classes sous contrat, et par les préfets pour les établissements ou classes hors contrats agréés par le Ministère de l'Education nationale après avis du Comité national de conciliation.

Les fonds destinés aux établissements scolaires publics sont affectés par priorité à couvrir la part des communes et des départements dans la construction des bâtiments scolaires publics ainsi qu'à financer la réparation des bâtiments scolaires publics existants et l'acquisition ou le renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire.

Les fonds destinés aux établissements ou classes sous contrat sont affectés à la couverture des charges sociales afférentes

**Texte proposé initialement  
par le Gouvernement.**

**Texte voté par l'Assemblée Nationale  
et proposé par votre Commission.**

aux rémunérations des maîtres, aux dépenses intéressant leurs bâtiments scolaires et à l'acquisition ou au renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire. Les reliquats éventuels pourront être affectés à d'autres utilisations déterminées par règlement d'administration publique.

Les fonds destinés aux établissements et classes hors contrat sont affectés à la rémunération du personnel enseignant.

*Commentaires.* — L'article 60 présenté par le Gouvernement a pour objet d'étendre à tous les élèves du premier cycle le bénéfice de « l'allocation Barangé » d'un montant de 13 F par trimestre.

Il a été complété en séance par l'Assemblée Nationale qui a adopté un amendement — accepté d'ailleurs par le Gouvernement — qui fait du service de l'allocation une obligation et non une possibilité et qui décrit les modalités de la distribution et les affectations prioritaires.

Votre Commission des Finances vous en propose l'adoption.